

Eugène Pellissier (1874-1934)

et le « Cercle »

Origines du cinéma de Samoëns



Portrait d'Eugène Pellissier et photo du « Cercle » actuel Cinéma de Samoëns

BÉRIOU, Nora

Société des Maçons de Samoëns

Dossier documentaire – agrément GPSMB Formation initiale 2016 / 2018 – 2022

Guides du Patrimoine Savoie Mont Blanc

Sommaire

Préambule et remerciements	p.4
Introduction	p.5
I. Contexte politique et culturel de Samoëns (fin XIX^e - début XX^e)	p.6
Clivage entre Républicains et conservateurs	
Focus sur la musique	
Focus sur la presse	
Trois associations républicaines de Samoëns	
II. Biographie d'Eugène Pellissier	p. 12
III. Le bâtiment du « Cercle »	p. 21
Genèse	
Description du bâtiment	
1932 : le scandale du Cercle avec la dissolution de la SIPD	
1933 : Du Cercle à la Salle des Fêtes	
IV. Du cinéma dans la vallée du Giffre ?	p. 37
Conclusion	p. 43
Sources	p. 44
Bibliographie	p. 45
Annexes	p. 46
Annexe 1 : Maires de Samoëns de 1860 à 1944	
Annexe 2 : Démographie de Samoëns	
Annexe 3 : Généalogie d'Eugène Pellissier	
Annexe 4 : Lien de parenté entre Eugène Pellissier et François Désiré Riondel	
Annexe 5 : Cadastre du bourg de Samoëns de 1921	
Annexe 6 : Projets de Maurice Braillard dans la vallée du Giffre	

Préambule

Écrire l'histoire de la création du cinéma de Samoëns a tout de suite séduit la cinéphile qui est en moi. Ce sujet de dossier m'a été proposé en mai 2019 par Mickaël Meynet alors en charge du service culture et patrimoine à la Mairie de Samoëns. Il dénotait des sujets locaux habituels dominés par l'histoire des Frahans, les tailleurs de pierre de Samoëns, par le patrimoine religieux ou encore par la vie et l'architecture liées à l'agropastoralisme. De cette originalité provient également ses difficultés puisque personne n'a jamais écrit ni sur ce bâtiment alors désigné « Le Cercle de la Jeunesse », ni sur les protagonistes qui en sont à l'origine. La génération qui a vu naître le Cercle en 1925, s'en est déjà allée, ne reste donc que le bâtiment en soit, les archives et la mémoire orale. En commençant à explorer ces maigres sources, j'ai découvert un personnage méconnu Eugène Pellissier (1874-1934) et me suis passionnée pour la société de l'époque avec son clivage entre conservateurs cléricaux et républicains laïcs. Je me suis donc attachée à documenter cette période courant de la fin du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale pour mieux comprendre la vie de cet homme et la compétition qui a conduit à la construction du bâtiment du Cercle si ambitieux, actuel cinéma de Samoëns.

Remerciements

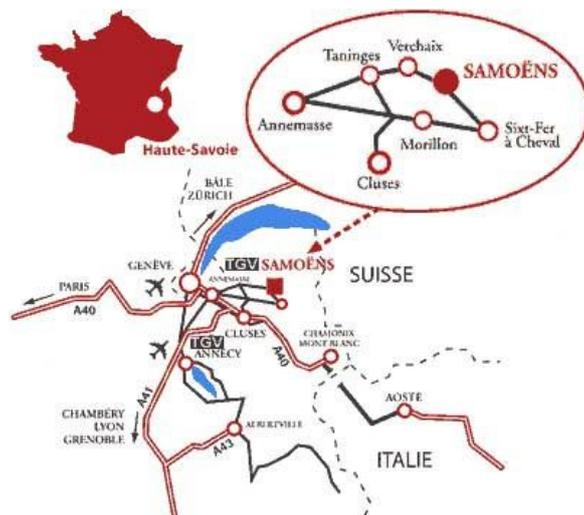
Je tiens ici à remercier l'équipe enseignante des Guides du Patrimoine Savoie Mont Blanc – Anne-Marie Rousseau, Jean-Paul Bergeri et Yves Borrel – et l'équipe des Guides de Samoëns et de l'écomusée du Clos Parchet, pour la qualité de la formation et de la vie de ces associations.

Je remercie grandement Mickaël Meynet pour m'avoir proposé ce sujet passionnant et pour toute son œuvre sur l'histoire et le patrimoine de Samoëns. Je remercie chaleureusement Marcelle Delacoste pour m'avoir fait partager son histoire familiale et avoir recherché des pépites historiques dans ses nombreux cartons. Un merci également à Jeannette Granger pour ses souvenirs et à Marie-Thérèse Bellegarde pour ses recherches mieuusserandes. Merci à Paul Marti de la Fondation Braillard. Un grand merci à ma maman Catherine et mes colocataires Karine et Apolline pour leur soutien.

Je dédie ce dossier à la mémoire du guide François Bernier, qui m'a tant apporté pendant notre année de formation et de covoiturage, tant sur le plan patrimonial que politique.

Introduction

Samoëns est une commune de la vallée du Giffre en Haute-Savoie, dans l'ancienne province historique du Faucigny. Son bourg se situe à 700 m d'altitude et la commune s'étend avec de nombreux villages sur les deux versants de la vallée, en particulier son adret ensoleillé, avec pour point culminant la pointe des Avoudrues à 2666 m d'altitude. Si elle est fermée à l'Est par les montagnes de Sixt-Fer-à-Cheval, la vallée du Giffre est très ouverte vers l'Ouest, vers le bassin genevois et vers la vallée de l'Arve par le col de Châtillon. Au Nord de Samoëns se trouvent également le col de la Golèse et le col de Cou, par lesquels passent des chemins formant ainsi un carrefour entre le Faucigny, le Chablais par Morzine et le Valais suisse par Champéry.



Samoëns vu depuis la pointe de la Bourgeoise, en face l'ubac et la station de ski

Samoëns est la plus importante commune du Faucigny dans le premier tiers du XIX^e siècle avec un peu moins de 4000 habitants, cette population déclinera jusqu'à atteindre à peine plus de 1600 habitants dans les années 1960, pour ensuite remonter jusqu'à plus de 2400 habitants au dernier recensement de 2019. De nombreuses histoires de Samoëns ont été écrites, elles s'appuient sur les plus anciennes traces

archéologiques qui remontent à l'époque burgonde du VI^e siècle après J-C ainsi que sur son histoire écrite qui commence à être documentée dans les archives de l'abbaye de Sixt-Fer-à-Cheval à partir de 1161, les archives communales remontent quant à elle à 1462. Son développement économique tient principalement à l'agropastoralisme et à la production de fromage, ainsi qu'à la riche tradition de ses tailleurs de pierre qui ont voyagé dans toute l'Europe. Cette tradition commence à décliner au début du XX^e siècle au moment même où l'activité touristique prendra son essor. Samoëns passe d'un lieu de villégiature fréquenté par les élites l'été à une station de ski avec un tourisme de masse d'hiver après la Seconde Guerre mondiale.

I. Contexte politique et culturel de Samoëns (fin XIX^e-début XX^e)

CLIVAGE ENTRE RÉPUBLICAINS ET CONSERVATEURS

Après l'Annexion de la Savoie à la France en 1860, une partie de la population milite pour le droit à une culture locale laïque. À Samoëns, ce sont notamment les figures politiques locales tels Adelin Ballaloud (1823-1881) et François-Désiré Riondel (1831-1914) qui incarnent ce combat. Les sociétés laïques du XIX^e siècle n'étaient pas forcément anti-cléricales, c'est à partir de la III^e République (1870-1940) que les rivalités se font de plus en plus vives. « Fonder une association en 1880 c'était autant pour « civiliser » les personnes qui la composaient, que pour les détourner de la religion. » nous renseigne l'historien Claude Barbier en s'appuyant notamment sur les mots d'Alphonse Moccand, maire de Sixt-Fer-à-Cheval de 1888 à 1896. Ce clivage est d'abord incarné dans chaque commune par deux personnages : « la rivalité entre l'instituteur et le prêtre »¹. Alors que l'instituteur était jusque-là nommé par le prêtre, sous la III^e République, c'est désormais l'État qui nomme les instituteurs, rôle d'autant plus renforcé par les lois Jules Ferry en 1882 sur l'instruction obligatoire laïque et gratuite de 6 à 13 ans. L'évêque d'Annecy Monseigneur Isoard s'oppose fermement à ces lois jusqu'à sa mort en 1901. Progressivement, la rivalité du prêtre se transfère sur un autre personnage que l'instituteur : le maire. L'apogée de ce clivage est atteint en 1905 tant au niveau national que local avec la Loi de séparation des Églises et de l'État qui dépossède l'Église de ses biens, notamment ses immeubles. En Haute-Savoie, les inventaires consécutifs à cette loi occasionnent des troubles, des maires font de la résistance et sont révoqués. Dans dix-huit communes, l'obstruction

¹ BARBIER 1988, p.17.

est telle qu'il faut envoyer la troupe comme par exemple à Morzine, mais pas dans la vallée du Giffre². Dans la tourmente de cette crise de 1905, le républicain François-Désiré Riondel, maire de Samoëns depuis 1900, démissionne sous la pression mais continue d'animer l'Alliance républicaine locale.

Au début du XX^e siècle, des « Cercles » et des « Sociétés d'instruction populaire » émergent dans différentes communes savoyardes, dans la lignée de la Société d'Instruction Populaire d'Annecy fondée en 1898, pour proposer des bibliothèques laïques, des conférences, des pièces de théâtre, etc. Dans les années 1920, les petites troupes amateurs de théâtre s'en sortent financièrement mieux que les fanfares, car leurs spectacles sont plus rentables et elles n'ont pas à supporter tous les frais liés aux instruments de musique d'une fanfare³. De très nombreuses pièces de théâtre sont ainsi jouées tant dans le contexte laïc des Cercles que dans les salles paroissiales, annoncées dans les bulletins paroissiaux. À Samoëns, une première initiative de prêts de livres est proposée par la républicaine Société du Secours Mutuel à laquelle Riondel léguera sa bibliothèque personnelle en 1914, prémices d'une bibliothèque laïque concurrencée par la bibliothèque paroissiale installée au presbytère⁴. À partir des années 1930, la culture sera de plus en plus concurrencée par le sport, principalement la chasse qui s'est développée avec les sociétés de tir dès le début du XX^e siècle, mais aussi le foot, le tennis et l'essor des sports d'hiver. Rude concurrence, d'autant plus que les instituteurs jusque-là très impliqués dans la vie culturelle vont aussi de plus en plus s'investir dans le syndicalisme⁵.

Dans ces larges revendications républicaines, se retrouve également le souhait d'un encadrement laïc de la jeunesse, ce qu'on appelle alors le « patronage ». Les paroisses savoyardes, dans la lignée des œuvres du piémontais Jean Bosco (1815-1888), sont très dynamiques pour ces patronages, elles proposent à la jeunesse culture et sport.

Ce clivage entre républicains anticléricaux et conservateurs pro-cléricaux se retrouve dans tout le département et persistera jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, comme en témoigne ces mots du préfet défendant en 1938 une demande de subvention du « Cercle populaire des Chables » à Saint-Jeoire : « Il s'agit là d'une

² EXCOFFIER Jean 2009, p.256

³ BARBIER 1988, p.22

⁴ MEYNET Mickaël, Historique de la Médiathèque, site de la Médiathèque François Désarnod de Samoëns.
http://www.samoens-biblio.fr/crbst_1.html#anchor-top

⁵ BARBIER 1988, p.22

initiative absolument remarquable d'une institutrice chargée de onze enfants dans un milieu qui était résolument hostile à l'école laïque. »⁶.

Ce clivage qui se retrouve dans tous les pans de la vie culturelle va ainsi amener la prospère commune de Samoëns à dédoubler toutes ses institutions culturelles, on se retrouve ainsi avec deux fanfares, deux presses, deux bibliothèques et bientôt deux salles : le « Cercle » qui veut concurrencer non seulement la salle paroissiale, mais aussi l'église !

FOCUS SUR LA MUSIQUE

Comme en témoigne le Festival des Musiques du Faucigny fondé en 1836, et encore très populaire en 2022, la musique est un aspect culturel majeur de la vie locale. C'est donc tout naturellement que s'y retrouve les questions politiques et le clivage conservateurs pro-cléricaux et républicains anticléricaux. De nombreux maires savoyards sont aussi à la tête de la fanfare de leur commune. Au début du XX^e siècle, « la fête des Musiques du Faucigny n'étant plus alors qu'un prétexte aux discours anti-cléricaux voire anti-religieux d'Émile Chautemps »⁷, pour le concurrencer, le camp conservateur met en place en 1907 la Fête des musiques catholiques, qui devient en 1914 le Festival des fédérations musicales et gymno-sportives. L'analyse du fonds d'archive provenant de la Préfecture concernant les affaires culturelles⁸ révèle que les subventions nationales accordées par la Direction des Beaux-Arts du Ministère de l'Éducation Nationale aux fanfares et autres associations musicales, l'étaient en fonction des opinions politiques de leurs membres. Les sous-préfets et préfets renseignaient si les musiciens étaient avant tout de bons républicains, rarement s'ils étaient de bons pédagogues et jamais s'ils étaient de bons musiciens. Comme pour tous les autres aspects de la vie, la Première Guerre mondiale décime de nombreux musiciens et cette émulation des fanfares va un peu décliner, il y a néanmoins encore 2000 participants au Festival des fédérations musicales et gymno-sportives qui se tient à Samoëns en 1923⁹. Samoëns accueille le Festival des Musiques

⁶ Lettre du préfet de la Haute-Savoie à l'intention du Ministre. Archives départementales de Haute-Savoie, 4 T 8 - Sociétés savantes, culturelles et musicales - 1861-1940, dossier 1937-39.

⁷ BARBIER 1988, p.19

⁸ Archives départementales 4 T 8 - Sociétés musicales : statistiques, subventions, encouragement, correspondance (1863-1936)

⁹ BARBIER 1988, p.21

du Faucigny le 23 juin 1929 et ses plus de 20 musiques et fanfares, regroupant ainsi un millier de participants pour une journée de festivités¹⁰.



*La Fanfare du Gros Tilleul lors de l'inauguration de la nouvelle gare en 1932,
ROMAN p.55*

À Samoëns, la Fanfare du Gros Tilleul est née le 15 août 1887 à l'initiative d'Henri Coppaz¹¹, association marquée à gauche, elle se distingue de la plus conservatrice Fanfare de la Jeanne d'Arc. Aucune trace de demande de subvention dans le fonds 4 T 8 pour ces deux fanfares, contrairement à la Société musicale des trompettes de Verchaix, à la Société des trompettes de Taninges et à la fanfare de Mieussy, dont le sous-préfet précise pour cette dernière : « Cette association qui est composée

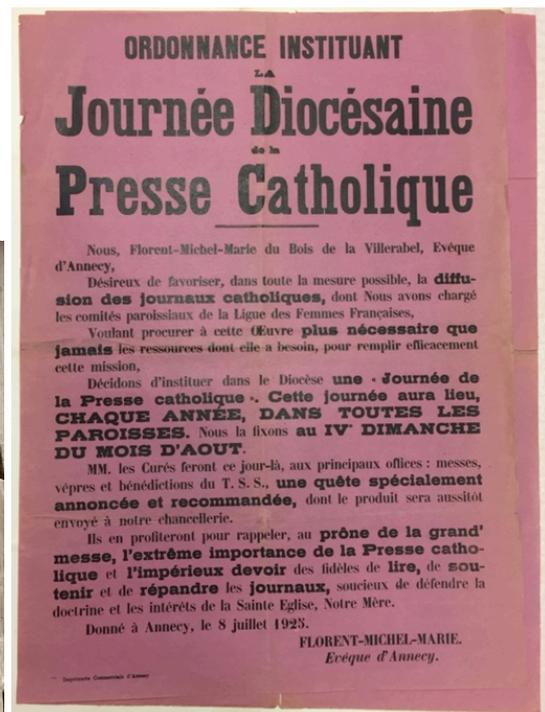
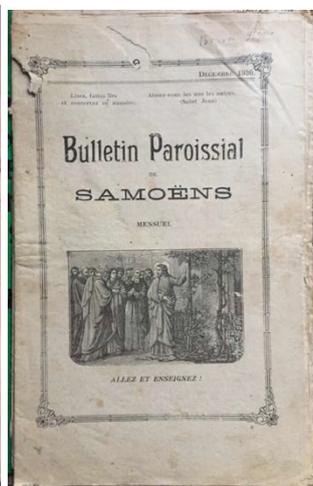
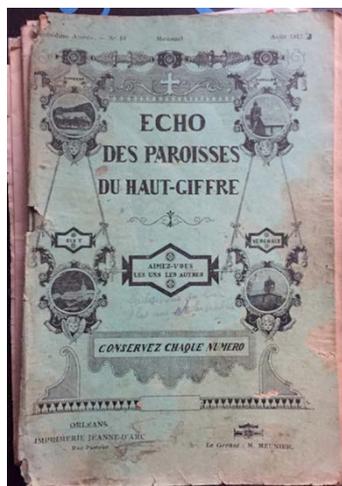
¹⁰ Archives départementales 4 M 91 Bals, fêtes musicales, cinémas, cirques, corridas : réglementation. - 1862-1940, sous-dossier « Fêtes et concours de musique ».

¹¹ CASTOR TANGHE 1982, p.289

d'éléments essentiellement républicains mérite à tous points de vue la bienveillance du gouvernement. »¹²

FOCUS SUR LA PRESSE

Le clivage politique se retrouve également dans la presse, si les habitants lisent principalement les bulletins paroissiaux, un titre laïc apparaît : *l'Écho du Haut Giffre* mensuel de 1895 à 1896, créé par François-Désiré Riondel dans le sillage de l'Alliance Républicaine du Canton de Samoëns qui n'est pas un journal d'opinion mais plutôt un journal populaire traitant de la vie locale notamment sous l'angle de son histoire et ses traditions. Bien que de courte durée, la diffusion de *l'Écho du Haut Giffre* a marqué la vallée et son titre sera repris dans la nouvelle formule des bulletins paroissiaux avec *l'Écho des paroisses du Haut-Giffre*, qu'on retrouve jusqu'en bas de vallée avec *l'Écho de Mieussy* qui débute en 1914 avant de devenir l'écho paroissial interdiocésain.



Numéro d'Août 1912 et Numéro Décembre 1930, archives privées Simone Déchavassine

Archives départementales, cote 4 M 75-88

Dans l'entre-deux-guerres, la presse paroissiale est toujours aussi influente et soutenue par le diocèse comme en témoigne l'ordonnance du 8 juillet 1925 instituant la journée diocésaine de la presse catholique¹³.

¹² Lettre du sous-préfet de Bonneville de la Haute-Savoie à l'intention du Ministre de l'Intérieur datée de 1906. Archives départementales de Haute-Savoie, 4 T 8 - Sociétés savantes, culturelles et musicales - 1861-1940, dossier « Demandes subventions ».

TROIS GROUPES RÉPUBLICAINS DE SAMOËNS

La **Société des Maçons** est fondée par Antoine Pasquier et Adelin Ballaloud. Héritière de la longue tradition des tailleurs de pierre de Samoëns, rassemblés en la confrérie religieuse des Quatre Couronnés depuis 1659, cette corporation de métier se laïcise ainsi en une association libre en 1850. À la fin du XIX^e, cette association relève du camp républicain, comme en atteste la présence de membres honoraires tels que les députés Anatole Bartholoni et Léon Orsat, ainsi que le ministre Émile Chautemps connu pour ses positions anti-cléricales et pour avoir fondé en 1898 à Cluses une loge franc-maçonnique, Le Réveil du Faucigny¹⁴. Riondel en sera président de 1859 à 1861 puis trésorier jusqu'à sa mort en 1914.

L'**Alliance républicaine du canton de Samoëns** est héritière d'un événement local : la « crise des cloches de Samoëns » ; le 13 juillet 1881, le révérend Père Pergot décroche le battant de la grosse cloche pour empêcher le maire républicain François Gurlie de célébrer le 14 juillet. Cela donne naissance à la Confrérie du Battant qui rassemble 59 membres et avec pour prier François Gurlie et sous-prier François-Désiré Riondel. Cinq ans plus tard, est fondée en 1886 l'Alliance républicaine du canton de Samoëns, qui s'apparente à une antenne du parti républicain national, avec pour président d'honneur le député Léon Orsat, originaire de Samoëns. Elle regroupe 198 hommes du canton de Samoëns, François-Désiré Riondel en est secrétaire et le maire Jean-François Parchet, Vice-Président¹⁵. Ce comité politique participe au « bouillonnement républicain, caractéristique de Samoëns dans le dernier quart du XIX^e siècle » ; à gauche de l'échiquier politique de l'époque et surtout marqué par des positions anticléricales¹⁶.

La **Société d'Instruction Populaire et Démocratique**, abrégée SIPD, du canton de Samoëns est créée en 1902 par Eugène Pellissier. Bien que dans la lignée de l'Alliance Républicaine, la SIPD se distingue des partis politiques pour porter au niveau associatif les mêmes aspirations d'une culture et d'un encadrement de la jeunesse laïcs, le patronage. L'exploration des archives communales et départementales n'a rien donné sur les événements organisés par la SIPD de Samoëns, en revanche on

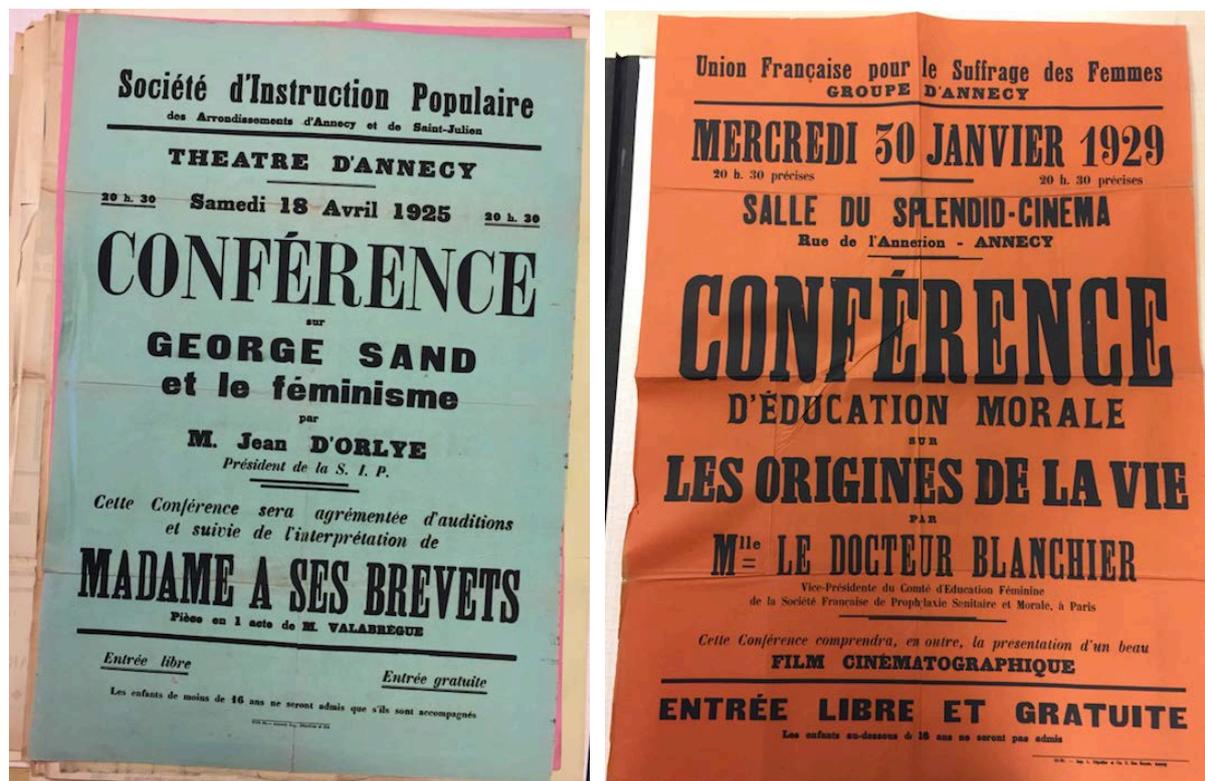
¹³ Archives départementales, cote 4 M 75-88 Réunions sportives, cinéma, théâtre, conférences, kermesses.... : affiches - 1900-1939, tiré du fond 4M Inventaire des archives de la Police, section police administrative, sous-section Association.

¹⁴ CASTOR Claude, « Confrérie et franc-maçonnerie à Samoëns » dans *Vie religieuse en Savoie : mentalités associations*, acte du XXXI^e congrès des sociétés savantes, Annecy les 13 et 14 septembre 1986, p. 48

¹⁵ Archives départementales 4 M 52 Associations : règlements, récépissés de déclarations, listes des membres, arrêtés, correspondance - 1860-1901. Sous-dossier Samoëns.

¹⁶ MEYNET, 2017

retrouve les sujets des conférences organisées par ses homologues savoyardes, ce qui donne ainsi une idée des sujets présentés en conférence par ce type d'association : science, histoire, éducation, féminisme, récits de voyage, journalisme... Les conférences sont généralement suivies d'une pièce de théâtre ou de la projection d'un film cinématographique.



Archives départementales, cote 4 M 75-88

II. BIOGRAPHIE D'EUGÈNE PELLISSIER

Cette biographie est basée sur le récit par sa petite-fille Marcelle Delacoste, vérifié par des recherches en généalogie et aux archives communales et départementales.

Eugène Pellissier (1874-1934), de son nom complet François Eugène Pellissier, est né le 22 juin 1874 à Genève dans une famille de tailleurs de pierre de Samoëns, plus précisément de Vercland. D'après Bernadette Mogenet-Gurlie, Vercland sur le versant nord de Samoëns est le deuxième village avec le plus de familles de tailleurs de pierre après Vallons¹⁷. Elle liste pour Vercland onze familles de tailleurs de pierre en précisant que les Pellissier « avaient des générations naturalisées à Genève » et

¹⁷ MOGENET-GURLIE 2015, p.149

que « Les carrières de Villebois en Suisse tant renommées (contrat du 27 septembre 1706) furent ouvertes par un « Pellissier ». »

La branche paternelle d'Eugène Pellissier remonte jusqu'à un certain Antoine Pellissier né à la fin du XVI^e siècle¹⁸. Ses deux grands-pères étaient maçons à Vercland au milieu du XIX^e siècle, mais Eugène n'a connu que son grand-père maternel Claude-Marie Verneret décédé en 1889 quand Eugène avait 15 ans. La famille Pellissier, comme en témoigne encore aujourd'hui sa petite-fille Marcelle Delacoste, est fière du très bel oratoire sur la route du col de Joux-Plane, malgré l'orthographe approximative typique des anciens oratoires : « La Patience & la mère des vertut Jean Joseph Pellissier 1822 ». Ce Jean Joseph serait né en 1799 et père de quatre enfants tous morts en bas âge dans les années 1830-40, il a des aïeux communs de la fin du XVII^e siècle avec Eugène Pellissier¹⁹.

François-Joseph Pellissier (1846-1927), le père d'Eugène, est le dernier d'une famille de quatre enfants et perd son père à l'âge d'un an. François-Joseph est sculpteur tailleur de pierre, il se marie à Samoëns en 1872 avec Marie-Louise Verneret également originaire de Vercland. Ils vivent à Genève très probablement pour les chantiers qui y sont menés par des tailleurs de pierre septimontains²⁰ et y donnent naissance à deux enfants, leur fils aîné François Eugène Pellissier et deux ans plus tard, leur fille Marie Adélaïde (1876-1936), connue sous le prénom de Louise. Quand il est à Samoëns, François-Joseph s'occupe aussi du moulin du Batiou, premier lieu-dit sur la route de Vercland depuis le pont sur le Giffre. Il est très investi dans la vie Républicaine de Samoëns évoquée précédemment : il est membre de la confrérie du Battant comme en témoigne deux trésors de famille : l'insigne en bois de la confrérie du Battant qui se portait à la boutonnière et une sculpture en pierre représentant le fameux battant et le blason de Samoëns. Il fait ensuite partie des 198 membres de l'Alliance Républicaine du canton de Samoëns à sa fondation le 1^{er} juillet 1886²¹.

¹⁸ D'après les recherches de Raymonde Dunoyer Bouvier partagées sur Geneanet :

<https://gw.geneanet.org/annee?lang=fr&pz=raymonde+amelie&nz=dunoyer&p=francois+eugene&n=pellissier>

¹⁹ D'après les recherches de Raymonde Dunoyer Bouvier partagées sur Geneanet :

<https://gw.geneanet.org/annee?lang=fr&pz=raymonde+amelie&nz=dunoyer&spouse=on&m=RL&p=claud+jo+seph&n=pellissier&oc=6&l1=6&p1=francois+eugene&n1=pellissier&l2=3&p2=jean+jo+seph&n2=pellissier&oc2=3>

²⁰ MOGENET-GURLIE 2015, p.284

²¹ Archives départementales 4 M 52 Associations : règlements, récépissés de déclarations, listes des membres, arrêtés, correspondance - 1860-1901. Sous-dossier Samoëns.

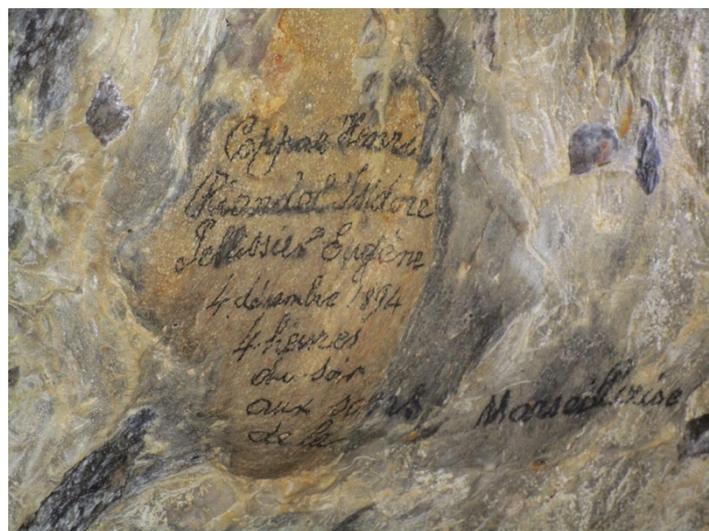


Insigne et sculpture de la confrérie du Battant de François-Joseph Pellissier, collection privée Marcelle Delacoste

Entre Genève et Samoëns, Eugène Pellissier a grandi dans un contexte familial à la fois marqué par la tradition des tailleurs de pierre de Samoëns, mais aussi par un fort engagement politique pro-républicain, tout en étant dans une famille croyante et pratiquante, Eugène Pellissier fait sa première Communion le 3 mai 1885. Eugène Pellissier est ensuite largement inspiré par François-Désiré Riondel (1831-1914), qui a 43 ans de plus que lui et qui est un des trente cousins de son grand-père paternel François Pellissier. Il suit sa voie politique mais aussi professionnelle en devenant comme lui géomètre.

Graffiti dans la Grotte de l'Ermoy

Jeune adulte, il affirme ses convictions avec son entourage, comme en témoigne ce graffiti laissé dans la grotte de l'Ermoy au pied du Criou : « Coppaz Henri, Riondel Isidore, Pellissier Eugène, 4 décembre 1894, 4 heures du soir, aux sons de la Marseillaise ». Alors qu'Eugène a 20 ans, ses compagnons sont Jean « Henri » Coppaz (1861-1924)²² 33 ans, professeur et chef de musique, secrétaire public et secrétaire de mairie et surtout fondateur de la Fanfare du Gros Tilleul, tandis que Marie



« Isidore » Riondel (1855-1936)²³, 39 ans, agriculteur, garçon de recette et membre de l'Alliance Républicaine du canton de Samoëns dès sa fondation²⁴. Eugène Pellissier et Henri Coppaz resteront toujours grands amis, Henri Coppaz était le professeur de piano de sa fille Sabine.

²² D'après les recherches de Sam Boyer partagées sur Geneanet :

<https://gw.geneanet.org/samboyer?n=coppaz&oc=&p=jean+henri>

²³ D'après les recherches de Raymonde Dunoyer Bouvier partagées sur Geneanet :

<https://gw.geneanet.org/annee?lang=fr&pz=raymonde+amelie&nz=dunoyer&p=marie+isidore&n=riondel>

²⁴ Archives départementales 4 M 52 Associations : règlements, récépissés de déclarations, listes des membres, arrêtés, correspondance - 1860-1901. Sous-dossier Samoëns.

À 21 ans, Eugène part faire son service militaire en novembre 1895, il est nommé caporal l'année suivante avec un certificat de bonne conduite comme l'indique sa fiche de matricule 1167²⁵. Il passe dans la réserve de l'armée active en septembre 1898 où il est nommé sergent. À son retour, il entreprend avec François-Désiré Riondel d'écrire un livre sur Samoëns, *Samoëns et ses alentours, petit mémento du Voyageur et du Touriste par Eugène Pellissier et François-Désiré Riondel, Bonneville, 1900*, sur 76 pages de texte complétées de 5 photos et une carte, c'est à la fois un guide de voyage et une histoire de Samoëns.

Au-delà du contexte familial, Eugène Pellissier s'est forgé ses opinions politiques notamment par l'étude de l'histoire et des archives municipales, à l'instar de François-Désiré Riondel. Il s'intéresse notamment à la « Pipe Gogue » ou société philologue, association septimontaine créée en 1843 pour organiser des fêtes mais surtout réunir des hommes très impliqués dans la vie de la cité (juges, greffiers, procureurs, notaires, médecins...). Dans son livre de 1900, après un compte-rendu d'une de leur fête en partie sous le Gros Tilleul, Eugène Pellissier écrit ceci à leur propos : « *Comme on le voit, nos devanciers [les membres de la Pipe] agissaient de toutes leurs forces, par tous les moyens licites, pour lutter contre l'absolutisme et amener le règne de la démocratie, de la liberté politique, de l'indépendance nationale. Presque tous vécurent assez pour voir leurs efforts couronnés de succès ; presque tous saluèrent avec un enthousiasme indescriptible l'avènement de la Constitution de 1848, qui affranchirait le peuple de l'odieux pouvoir absolu et théocratique rétabli en 1815.* »²⁶ Ses lignes peu objectives témoignent de ses positions politiques anticléricales.



Maison d'Eugène Pellissier, 254 route de la Cour

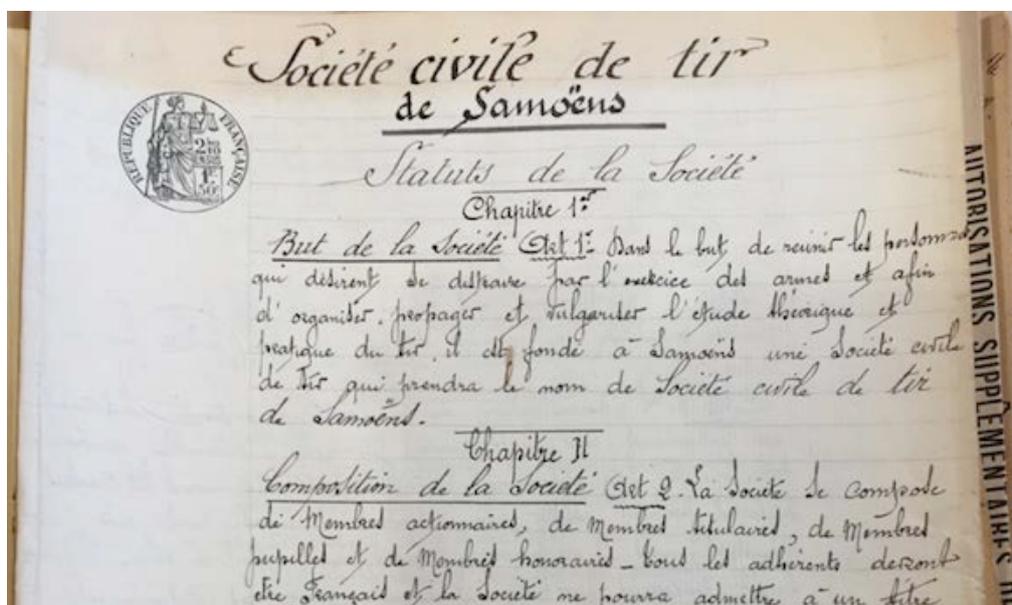
En 1900 à Samoëns, il épouse Céline Augustine Delesmillières, une jeune fille de son âge également originaire de Vercland. Ils vivent au Batieu à Vercland et de leur union naissent deux enfants, Sabine (1902-1992) et Marcel (1903-1984). En 1905, ils achètent au sud du bourg une ferme de la fin du XVII^e à la Cour (voir plan p.26), qu'ils font agrandir par une aile au midi.

²⁵ Notice du registre militaire conservée aux Archives départementales : 1 R 685 - PELLISSIER, François-Eugène - 1894, consultée en ligne : <https://archives.hautesavoie.fr/ark:/67033/8a15e45a65e4487cf7c1db646a5a5e77/dao/0/1>

²⁶ PELLISSIER 1900, p.37 repris dans CASTOR TANGHE 1982, p.288

En parallèle, Eugène Pellissier se voit confier par Riondel son mentor fraîchement élu maire en 1900, de recopier à plus petite échelle le cadastre de la mappe sarde des années 1728-1738, pour pallier au manque de cadastre moderne de l'administration française. Pellissier est pour Riondel un véritable fils spirituel à qui il confiera non seulement son cabinet de géomètre à sa retraite, mais aussi tous ses combats politiques et toutes ses archives. Riondel est aussi juge de paix du canton de Samoëns, Pellissier est nommé son suppléant le 12 janvier 1910²⁷.

Eugène Pellissier s'investit dans la vie locale associative, notamment la Société des Maçons et la Société de Secours Mutuel, mais surtout dans la création de la Société d'Instruction Populaire et Démocratique (SIPD) en 1902, déclarée à la sous-préfecture de Bonneville le 19 janvier 1906. Il rédige également les statuts de la nouvelle Société Civile de Tir de Samoëns qu'il préside dès sa création le 4 octobre 1908. L'année suivante pour accompagner leur demande de subvention, le maire Alexandre Désarnod précise au préfet que cette Société Civile de Tir compte 62 membres actifs et 45 membres pupilles et qu'il serait « très heureux qu'une subvention fut accordée à cette société qui tout en poursuivant un but patriotique, affiche des idées nettement républicaines. Si elle a créé une section de pupilles, ce n'est que pour les élèves fréquentant ou ayant fréquenté les écoles laïques de la commune. »²⁸



Détail des statuts de la Société de Tir de Samoëns, rédigés par Eugène Pellissier, Archives départementales 4 M 44

²⁷ Inventaire des Dossiers de carrière des juges de paix, de leurs suppléants et de leurs greffiers (1905-1910), Centre historique des archives nationales, p.154 https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/mm/media/download/Fran_ANX_011454.pdf

²⁸ Archives départementales, cote 4 M 44 Subventions et encouragements : classement par communes (1877-1914), tiré du fond 4M Inventaire des archives de la Police, section police administrative, sous-section Association.

Sera définitive qui après avoir reçu l'approbation préfectorale
Les présents Statuts ont été approuvés en
Assemblée générale le quatre octobre mil neuf
Cent huit.
(Approuvé deux mots rayés nuls) art. 29 et 30
Le Président
Pellissier.

Détail des statuts de la Société de Tir de Samoëns, rédigés par Eugène Pellissier,
Archives départementales 4 M 44

Eugène Pellissier s'investit également dans la politique municipale, il est premier adjoint lors du mandat Riondel et le reste après la démission de son mentor. C'est ainsi lui qui signe le 2 septembre 1906 l'acte notarié acceptant la donation de Marie-Louise Jaÿ pour le jardin botanique et la villa du docteur : « Pour le maire empêché, le premier adjoint délégué signé E. Pellissier ».

Riondel décède en 1914 sans héritier, il fait du fils d'Eugène Pellissier, Marcel alors âgé de 11 ans, son légataire universel, sous la tutelle de son père. Riondel, dans son testament olographe du 28 février 1914 fait également des legs à la commune de Samoëns et à quatre associations emblématiques du camp républicain : la SIPD, la fanfare du Gros Tilleul, l'école de dessin de la Société des Maçons et la section de Samoëns de l'Alliance Républicaine²⁹.

À 40 ans, Eugène Pellissier est mobilisé à Grenoble en Août 1914, il part au front. Gazié dans les tranchées, il est réformé en septembre 1915 pour cause « d'albuminurie » présence d'albumine dans les urines symptôme de problèmes aux reins, ce qui était à l'époque nommé la « néphrite des tranchées »³⁰.

²⁹ Archives départementales, cote 4 M 45 Sociétés, comités, ligues et associations diverses 1861-1940, tiré du fond 4M Inventaire des archives de la Police, section police administrative, sous-section Association.

³⁰ MORILLON Marc 2016, « Les épidémies dans les troupes françaises pendant la Grande Guerre », in Centenaire de la Guerre 14-18, Les Amis du Musée des Troupes de Marine, Fréjus, p.65. Consulté en ligne : https://www.aamtdm.net/images/stories/informations/2016/epidemies_troupes_francaises_grande_guerre.pdf

Après la Première Guerre mondiale, Eugène Pellissier préside toujours la SIPD qui prend de plus en plus d'ampleur dans la vie septimontaine et ambitionne désormais la construction d'un « Cercle ».

En parallèle du Cercle, Eugène Pellissier poursuit son travail de géomètre. Quand il n'est pas à son bureau, il court les bois et les montagnes, pour les arpenter, poser les bornes des parcelles, marquer et cuber les « bois » matures à abattre à l'aide de son pied à coulisse. Il aime marcher dans cette vallée qui selon lui offre : « des situations, des contrastes qui excitent à chaque pas la surprise, l'admiration. Et de fait, parcourez-la en tous sens : chaque centaine de pas vous met en présence d'un site nouveau, d'aspects tantôt sévères, merveilleux, tantôt gais, riant, sublimes, mais toujours variés »³¹.



Pied à coulisse d'Eugène Pellissier, marqué P.E, collection privée Marcelle Delacoste

Il est aussi administrateur de la carrière des Fontaines de Samoëns et de ce fait stocke les explosifs, la cheddite, pour faire sauter les blocs de pierre. Ses petits-enfants joueront avec les anciennes caisses vides de cheddite marquées « danger explosif » !

En parallèle, il continue d'exercer la fonction de Juge de Paix en successeur de Riondel, sa maison est surnommée par les Septimontains la « Maison du Juge de Paix », cette maison est encore occupée par sa petite-fille Marcelle Delacoste. Son bureau qui était situé au rez-de-chaussée nord a été transformé en cabinet vétérinaire par son arrière-petite-fille Magali Delacoste.

³¹ PELLISSIER 1900, p.17



Au 254 route de la Cour, porte du bureau d'Eugène Pellissier, aujourd'hui cabinet vétérinaire

Eugène Pellissier rénove l'école de dessin de la Société des Maçons et y enseigne, pas seulement comme géomètre mais également avec ses compétences d'architecte. Il est surtout très investi dans la SIPD et dans le patronage éducatif au Cercle. Avec sa fille Sabine, ils font beaucoup de bénévolat tous les jeudis pour s'occuper des enfants, leur proposer culture et sport, compléter leur éducation surtout pour les filles qui y ont moins accès. En 1926, l'Inspection Académique le nomme dans la Commission qui délivre aux écoliers le certificat d'étude primaire. Son épouse Céline Pellissier est surnommée la « Dame de la Cour », elle « tient salon » dans sa demeure. Outre les discussions culturelles, on y joue aussi de la musique, Céline au piano, Léa Pelloux à la mandoline et Henri Coppaz au violon. Eugène Pellissier est également impliqué dans la fanfare du Gros Tilleul d'Henri Coppaz où il joue de la flûte.

En dehors de ses travaux intellectuels, il adore ses abeilles et avec Céline ils s'occupent encore d'une vache, de deux chèvres et d'un potager pour leur consommation personnelle. Ils donnent une bonne éducation à leurs enfants, Marcel devient magistrat à Chambéry, Grenoble, Saint-Jean-de-Maurienne et finit sa carrière comme procureur général à Agen, il reste célibataire et sans enfant. Sa fille Sabine obtient un diplôme d'institutrice, elle se marie 5 ans après la mort d'Eugène avec Pierre Quilichini. De leur union naissent ainsi deux petits-enfants n'ayant pas connu Eugène : Jean-Pierre Quilichini-Pellissier et Marcelle Quilichini-Pellissier épouse Delacoste, née en 1942. Marcelle a grandi dans la maison de son grand-père parmi ses documents, elle résume : « On a vécu dans les livres et les archives de Samoëns ! ».

Après la terrible année de 1932, marquée par la dissolution de la SIPD et le scandale du Cercle, il reçoit le 1^{er} avril 1933 une médaille d'or du Ministère du Travail pour avoir présidé la Société de Secours Mutuel de Samoëns. Le 3 mars 1934, il meurt d'une congestion pulmonaire à l'âge de 59 ans, conséquences tardives d'avoir été gazé dans les tranchées. Il est enterré à Samoëns dans une très belle tombe typique des tailleurs de pierre, avec la palme des anciens combattants.



Tombe d'Eugène Pellissier au cimetière de Samoëns

III. Le bâtiment du Cercle

On peut retracer l'histoire de ce bâtiment dans les archives municipales de Samoëns dossier « 3R Cercle 1926 » et dans les Archives départementales dossier « 2 O 1897 pr » (numérotation de cote provisoire, fonds en cours de reclassement). Le Fonds Braillard à Genève possède également un dossier sur le bâtiment avec tous les plans³².

GENÈSE

La création de « Cercles » est en vogue dans les années 1920 et 30, ce terme désigne autant les associations que les lieux qui abritent leurs activités. Ils ont pour vocation de proposer des distractions et des lieux de sociabilité autour de la culture, du sport et des jeux. Ils s'adressent aux locaux mais aussi aux touristes pour égayer leurs soirées. Ces « Cercles » permettent aussi aux Sociétés d'Instruction Populaire de concurrencer les salles paroissiales. En 1922, sous la mandature du maire républicain Alexandre Désarnod, la SIPD souhaite inscrire son œuvre dans l'urbanisme septimontain. Elle projette la construction d'un bâtiment dénommé « Cercle de la Jeunesse » pour abriter ses activités.

La SIPD fait officiellement appel aux architectes MM. Delesmillières et Louis Bouvet. Basé à Annemasse, Louis Bouvet est un collaborateur et prête-nom de l'architecte genevois Maurice Braillard (1879-1965), les architectes suisses n'ayant pas toujours le droit de travailler pour des bâtiments publics français. Maurice Braillard est célèbre pour la conception architecturale du Téléphérique du Salève et d'ensembles d'habitat à Genève. Avec Louis Bouvet, il a réalisé quatre projets : deux villas à Samoëns (voir annexe 6), un projet d'immeuble à Annemasse³³ et la villa Berthier à Saint-Jeoire³⁴. Louis Bouvet est également le prête-nom de Braillard pour la gare d'Annemasse. Cette réalisation et le fait que Braillard ait participé au concours pour les gares du CEN, ont fait écrire par erreur à Jean-Paul Brusson que Maurice Braillard était l'architecte de plusieurs gares du CEN : Viuz, Mieussy et Samoëns ; or la fondation Braillard confirme que Maurice Braillard a concouru sans succès en 1925 et ne

³² Fonds d'archives Braillard, cote CH CH-0000-0000-1 BRA-060 <https://inventaire.braillard.ch/france-haute-savoie-samoens-cercle-de-la-jeunesse-construction-neuve>

³³ Fonds d'archives Braillard, cote CH CH-0000-0000-1 BRA-311 <https://inventaire.braillard.ch/france-haute-savoie-annemasse-immeuble-m-roch>

³⁴ Fonds d'archives Braillard, cote CH CH-0000-0000-1 BRA-074 <https://inventaire.braillard.ch/france-haute-savoie-st-jeoire-villa-berthier-construction-neuve>

conserve donc que les projets de gares du CEN non-réalisés. Maurice Braillard est également un grand urbaniste et un politicien, candidat socialiste modéré, il est élu au Conseil d'État en 1933. On imagine ainsi facilement ses affinités idéologiques avec Eugène Pellissier et leurs discussions pour élaborer les plans du Cercle. Ainsi, la biographe de Braillard écrit : « Braillard édifie [...] le Cercle de la Jeunesse [...] par ses proportions monumentales et ses deux colonnes imposantes qui flanquent le porche, [il] ne s'adapte pas à ce site montagnard plus propice aux chalets. Dans cette volonté de ne pas s'harmoniser avec le paysage on lit une sorte de défi. Sans vouloir justifier à tout prix cette œuvre "maladroite" de Braillard, nous pensons néanmoins que les promoteurs ont joué un rôle important dans le choix formel de cette construction. Il s'agit en effet d'une commande de la SIPD [...]. Il semblerait que les adhérents de cette société, dans la mouvance de la gauche, aient voulu édifier leur propre cercle "laïque" en nette opposition avec celui de la paroisse... (ces renseignements m'ont été fournis par des habitants de Samoëns). »³⁵

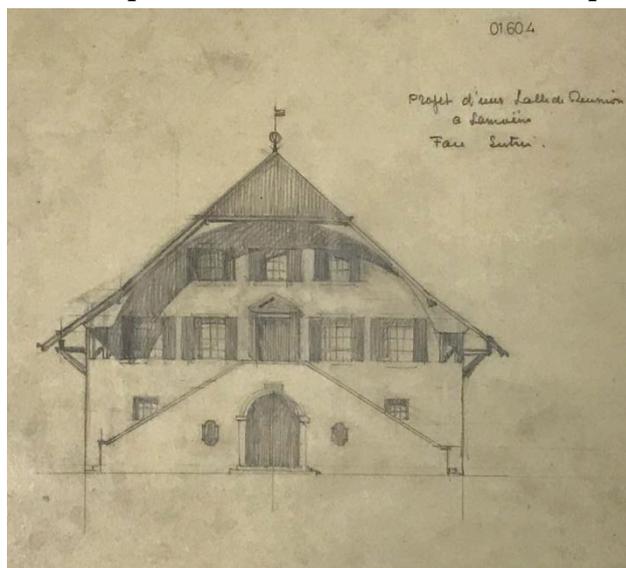
Le fonds Braillard révèle les premières esquisses pour la façade du Cercle.



À une façade ornée d'une tour centrale façon clocher à bulbe, c'est finalement une façade flanquée de deux imposantes colonnes à chapiteaux qui est retenue. La référence à la sacralité de l'antiquité païenne est privilégiée à celle du baroque alpin.

³⁵ MASSAGLIA 1991, p.122

Une façade avec un porche arrondi est aussi envisagée, motif que l'on retrouve beaucoup sur les écoles suisses de cette époque.



La SIPD commande un bâtiment d'une très grande envergure qui contiendrait notamment une grande salle de 32,50 x 13 m. Pour le financer, la SIPD demande la reconnaissance d'utilité publique ; le sous-préfet de Bonneville appuie leur demande : « Cette association modèle, dirigée par des personnalités au dévouement sûr et éprouvé contribue d'une manière remarquable, par l'excellence de son organisation, au développement de l'enseignement post-scolaire dans le canton de Samoëns. Par son fonctionnement effectif, elle est l'auxiliaire précieuse de l'école laïque en faveur de laquelle elle a su grouper toutes les personnes qui lui témoignent un intérêt particulier. J'émetts en ce qui me concerne un avis très favorable à sa requête et je vous serai très obligé de vouloir bien provoquer le décret réglementaire de reconnaissance ». En décembre 1922, le Ministère de l'Intérieur refuse cette demande « en raison de son caractère purement local et de l'extrême modicité de ses ressources »³⁶.

La SIPD ne perd pas pour autant en motivation, les subventions nationales pourraient transiter par la commune. Lors du Conseil Municipal du 28 avril 1923, elle présente son projet du « Cercle de la Jeunesse » qui consisterait en un local et un terrain dédié au sport, dont on mentionne l'intérêt patriotique pour « vivifier son courage et son énergie ». La commune prendrait en charge la construction à 80% soit 177 600 Francs, ajouté à cela une subvention pour le fonctionnement de 4 000 Francs.

³⁶ Archives départementales, cote 4 M 45 Sociétés, comités, ligues et associations diverses 1861-1940, tiré du fond 4M Inventaire des archives de la Police, section police administrative, sous-section Association.

Une demande de subvention serait faite au gouvernement sur le Produit des Jeux, complétant le projet à hauteur de 15%. Le projet est alors approuvé à l'unanimité.

Lors du Conseil Municipal du 9 février 1924, les nouvelles sont plutôt bonnes puisqu'une subvention de 110 000 Francs du Ministère de l'Intérieur a été accordée, auquel la commune devra ajouter 50 000 Francs. Le projet permettra l'embellissement du bourg, d'y implanter un bureau pour le syndicat d'initiative et une grande salle des fêtes. Il est prévu que, si la SIPD est dissoute, le bâtiment revienne à la commune. Le projet est alors voté à 9 voix « pour » sur 12.

Le 22 mars 1924, la SIPD, représentée par Eugène Pellissier, achète un terrain de 25 ares (2500 m²) pour 20 000 francs. La vente se fait devant le notaire Maître Dufour à Samoëns, Joséphine Tavernier et Alexandre Desarnod vendent une sous-partie de la parcelle 2124, cadastrée section G. Tavernier et Desarnod restent propriétaires des terrains voisins au Nord et à l'Est, le Sud étant bordé par un Barbier propriétaire de la villa Majestic, et l'Ouest du terrain est bordé par le chemin d'intérêt commun n°4 vers les Billets. L'acte de vente stipule une condition spéciale : ce terrain « devra être affecté en totalité à l'édification d'une construction à l'usage du Cercle pour la jeunesse et à un terrain de jeux pour ledit Cercle sous peine de résolution pure et simple des présentes ». Le terrain est idéalement situé, à la fois tout proche du bourg, on est à 300 m de l'église, mais entouré par les champs permettant de pleinement valoriser ce futur bâtiment.



Plan du bourg avec le projet du Cercle (orange) sur sa parcelle (beige), Archives départementales 2 O 1897 pr

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
VILLE DE SAMOENS
Société d'Instruction Populaire et Démocratique
CONSTRUCTION D'UN CERCLE POUR LA JEUNESSE
Adjudication à la Mairie de Samoens, le 6 Avril 1924, à 10 heures du matin

Le 6 Avril 1924, à 10 heures du matin, il sera procédé en séance publique, par le Président de la Société d'Instruction Populaire et Démocratique de Samoens, assisté de deux membres de la Société, en présence de M. le Maire de Samoens et de l'Architecte chargé du projet, à l'adjudication au rabais, au soumissionnaire le plus offrant, des travaux de construction du cercle de la Commune de Samoens.

Les travaux sont divisés en 3 lots qui sont évalués comme suit :

Premier lot : Travaux à l'entreprise :	
Terrassements, maçonnerie, dalle, carrelage, revêtement, canalisation, gypserie, peinture, papiers peints.	86.373 80
Somme à valeur (imprévue)	2.626 20
Total du 1^{er} lot	89.000 00
Deuxième lot : Travaux à l'entreprise :	
Charpente, menuiserie, ferrage, serrurerie, parquets et planchers.	59.429 25
Somme à valeur (imprévue)	1.570 75
Total pour le 2^e lot	61.000 00
Troisième lot : Travaux à l'entreprise :	
Couverture, ferblanterie, plomberie, installations sanitaires et électricité.	36.726 80
Somme à valeur (imprévue)	1.273 20
Total pour le 3^e lot	38.000 00

Ces trois lots seront adjugés soit séparément, soit en bloc, c'est-à-dire que l'ensemble des sommes adjugées portant sur les lots adjugés donnera lieu à un premier chèque de même que l'ensemble des sommes adjugées portant sur le bloc adjugé sera à un autre chèque. Le chèque définitif sera fait en tenant compte des rabais faits par les soumissionnaires choisis en premier lieu, mais à égalité de rabais, le soumissionnaire du bloc sera préféré aux autres.

M. DIEZELMÉLÉÈRE, Architecte, auteur du projet

Dans la foulée, on lance une adjudication publique en 3 lots mais les estimations des architectes datant de 1922 ne collent plus à la réalité des prix des matériaux et aucun lot ne trouve preneurs.

Les plans du bâtiment sont donc révisés, la grande salle réduite à 26,40 x 13 m. Louis Bouvet les livre en septembre 1924. Son devis estimatif prenant en compte l'inflation des deux dernières années s'élève désormais à

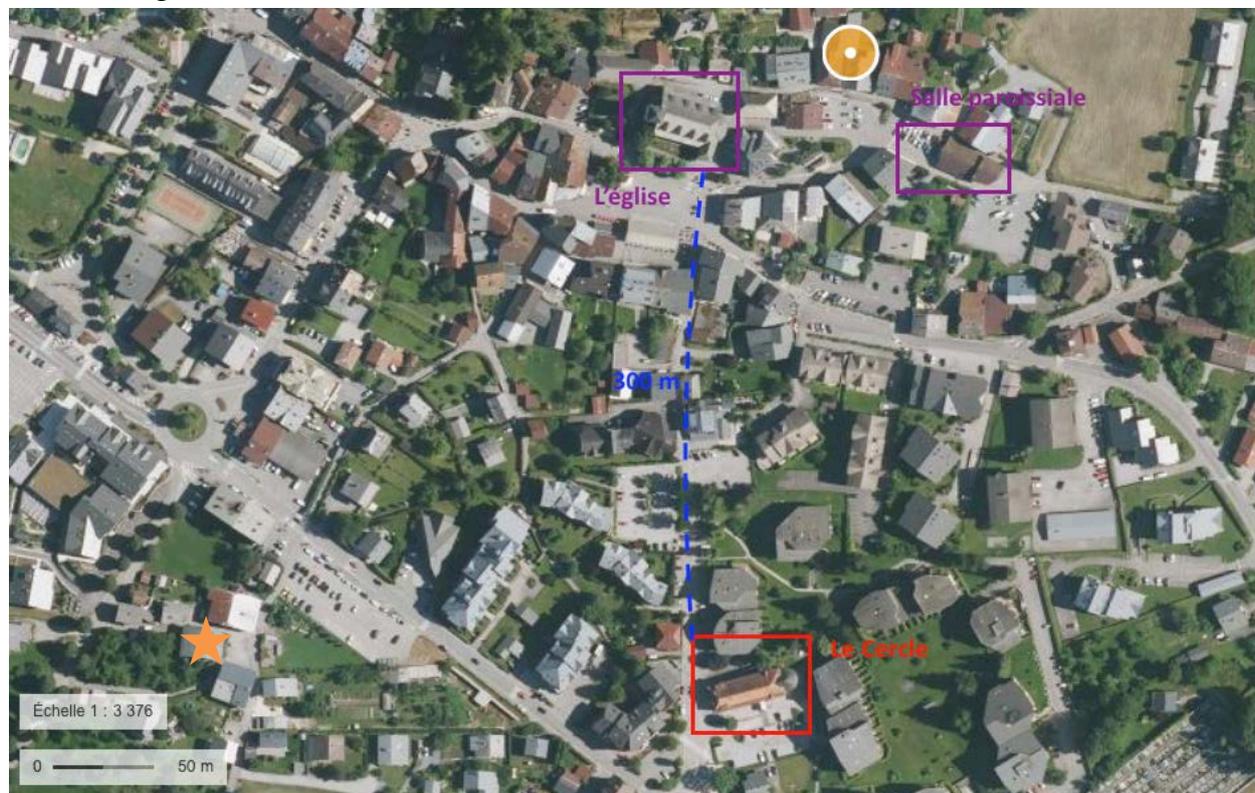


305 676,41 Fr ! Une nouvelle adjudication est lancée, les trois lots trouvent cette fois preneur : la société Coppo pour la couverture et la ferblanterie, la société Marion pour le terrassement et la maçonnerie et la société Rappa pour la charpente et les menuiseries. Le bâtiment est construit sur l'année 1925.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT

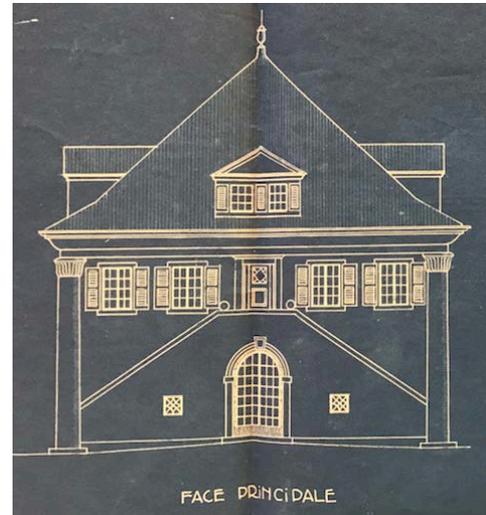
Sauf mention contraire, les illustrations de cette section sont les plans de septembre 1924 par Maurice Braillard avec le prête-nom de Louis Bouvet, « bleus » des Archives départementales 2 O 1897 pr et Fonds d'archives Braillard, cote CH CH-0000-0000-1 BRA-060 où l'on retrouve non seulement les « bleus » mais aussi les calques originaux permettant de reproduire par négatif ces « bleus », les esquisses et les détails à l'échelle 1. Dessins et plans complétés par les vues actuelles du bâtiment par Nora Bériou 2022.

L'intention pour ce bâtiment du Cercle a été d'édifier un temple laïc rivalisant non seulement avec la salle paroissiale et ses activités de patronage, mais surtout avec l'église paroissiale de Samoëns, Notre-Dame-de-l'Assomption, située à seulement 300 m au Nord, au cœur du bourg sur la place du Gros Tilleul. Mesurant 43 x 13 m, le Cercle est ainsi plus long que l'église mais néanmoins plus étroit et moins élevé. Un bâtiment ambitieux par la taille mais aussi par son style. Outre sa façade principale évoquant un temple, c'est surtout sa façade arrière à l'Est qui reprend la forme d'un chevet d'église.



Vue aérienne du bourg de Samoëns, avec l'église, la salle paroissiale, le Cercle et ★ la maison d'Eugène Pellissier 254 route de la Cour – source Géoportail annotée par Nora Bériou

Aujourd'hui, les champs de 1925 ont laissé place à l'ensemble d'immeubles « Les Espaces » construits à partir de 1978, la villa Majestic au Sud du Cercle est toujours en place.



La façade d'entrée à l'Ouest n'a quasiment pas changé. Élégante et parfaitement symétrique, elle est flanquée de deux larges colonnes de 6m de hauteur surmontées de chapiteaux égyptiens. Le portail d'entrée est surmonté d'un perron central double auquel on accède par deux volées de 22 marches droites formant un grand triangle du rez-de-chaussée au 1^{er} étage. Ce triangle surmonte un petit vestibule ouvert donnant sur deux lucarnes latérales et une porte d'entrée toutes trois surmontées d'un arc en plein cintre. Au 1^{er} étage, le perron donne sur une porte régulièrement encadrée par deux fois deux fenêtres. La toiture à quatre pans forme un triangle de même proportion que le triangle du rez-de-chaussée, interrompu par une pièce centrale en lucarne. Ce haut toit très imposant est en tuile.

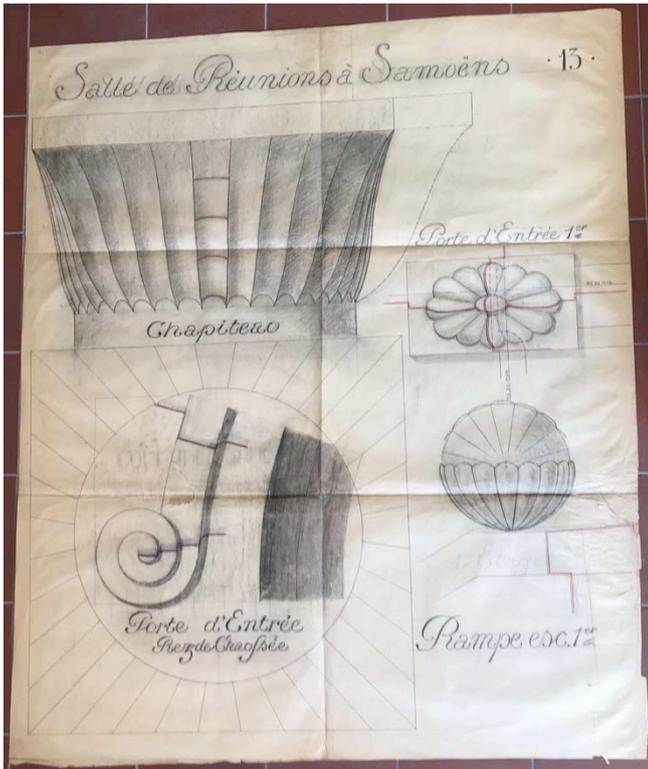
Outre ses proportions et son rythme, l'élégance de cette façade tient dans des éléments d'architecture décoratifs qui donnent l'illusion d'être en pierre de taille, ils sont pourtant en béton, un agglomérat de couleur ocre qui contraste aujourd'hui légèrement avec le crépi ocre plus foncé. Il faut se rappeler qu'au début du XX^e siècle, avec l'amélioration des techniques de construction, le béton est perçu comme le matériau du progrès et de la modernité, cette citation de l'architecte Auguste Perret rend compte de l'esprit d'alors : « Faisant au béton l'honneur de le tailler, de le boucharder, de le ciseler, nous avons obtenu des surfaces dont la beauté ferait trembler les tailleurs de pierre »³⁷.

³⁷ Philibert HUMM, « Matons ce béton ! », Paris Match, semaine du 9 au 15 juin 2016, via <https://fr.wikipedia.org/wiki/Béton>



La rambarde du perron central est décorée de deux boules ornées de godrons sur la moitié inférieure. La porte et les fenêtres du 1^{er} étage sont encadrées en imitant les pierres de taille, une fleur orne le centre du linteau de la porte.

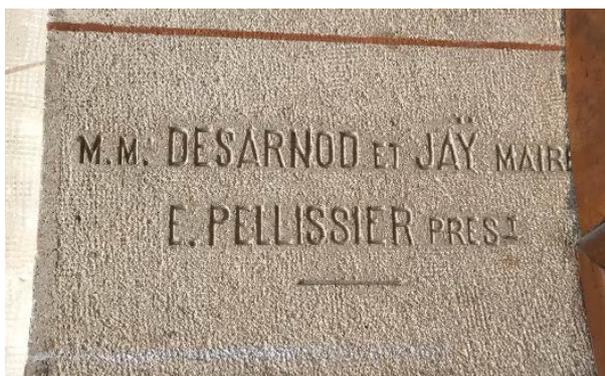
Tous ces éléments décoratifs ont été dessinés à l'échelle 1 par Maurice Braillard et sont réalisés en béton similibrique.





Le portail d'entrée évoque dans une version art déco un portail d'église, avec un arc en plein cintre terminé de part et d'autre par des spirales. Sur l'arc de cercle du portail d'entrée du bâtiment est gravée l'inscription suivante : « 1902 – Sté d'INST^{on} POPUL^{re} et DEMOCRAT^{que} ★ CERCLE de la JEUNESSE – 1925 ».

À l'intérieur du vestibule, sont gravés dans l'arc en plein cintre à gauche les noms des maires et celui d'Eugène Pellissier et à droite le nom de l'architecte.



L'intérieur de cet arc plein cintre est décoré d'une grille en fer forgé représentant le blason de Samoëns. Ce blason avec deux quarts palés de gueule et d'or, c'est-à-dire les bandes rouges et jaune du blason du Faucigny, et deux quarts propres à Samoëns,

les sept montagnes surmontées d'un épicéa. La plus ancienne version de ce blason se retrouve sur un sceau de 1646 du conseil communal³⁸.



Les façades Nord et Sud étaient à l'origine identiques. Leur volume principal est symétrique avec cinq travées centrales de grandes fenêtres de 5 x 2 m, flanquées de deux petites travées avec des fenêtres sur deux niveaux. À l'Ouest au-dessus des petites fenêtres, une lucarne sur la toiture fait écho à la lucarne de la façade principale. À l'Est, un chevet en demi-cercle prolonge le corps principal. Son mur courbe s'élève sur 4m de hauteur et sa toiture en zinc un peu moins de 4m de hauteur.

Toutes ces fenêtres sont encadrés par des bordures en béton imitant la pierre de taille aux surfaces bouchardées et aux arrêtes lissées aux ciseaux. Malheureusement, les travaux des années 1960 vont condamner quasiment toutes les fenêtres et percer des portes qui briseront le rythme de ces grandes travées. Ces travaux divisent le Cercle en deux niveaux, une salle des fêtes en sous-sol et un cinéma moderne dans le volume principal. La façade Sud sera en plus défigurée par une nouvelle sortie de secours de la salle des fêtes, couverte par un auvent.



³⁸ ROMAN 2010, p.3



Façade Nord



Façade Sud

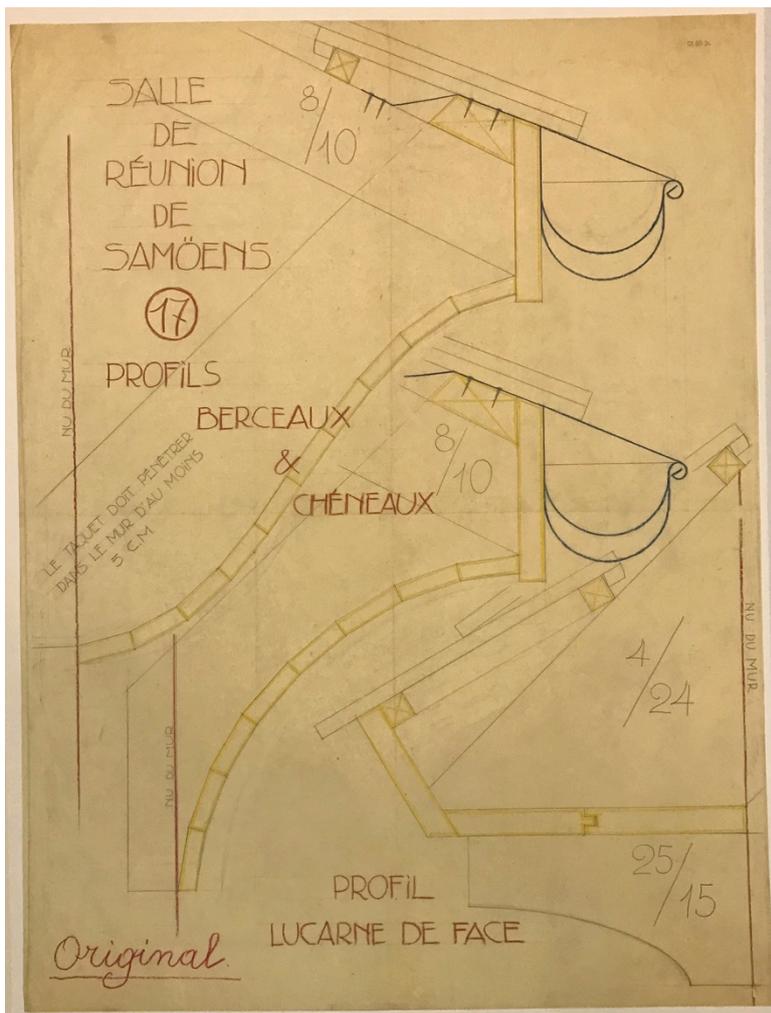


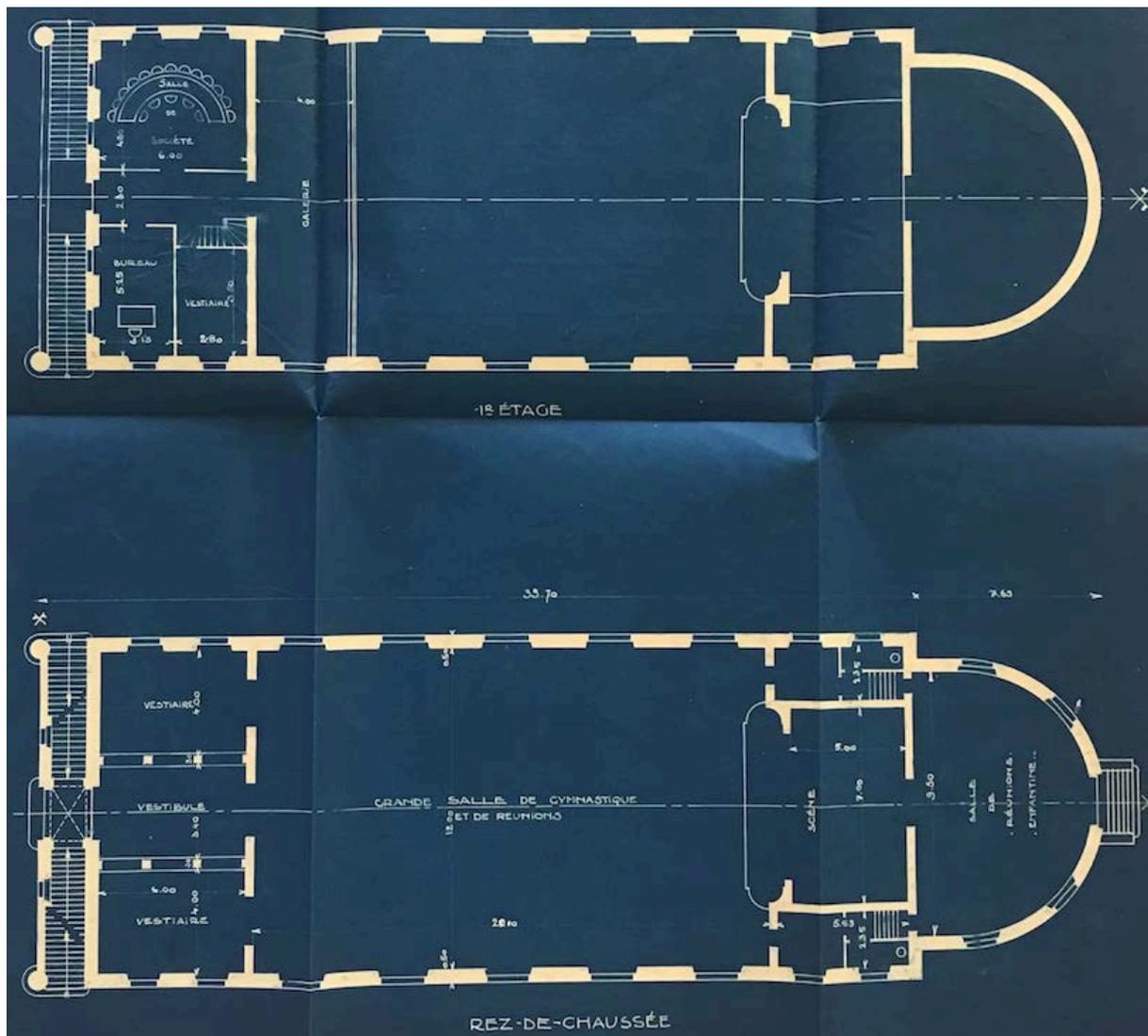
La façade Est imite un chevet d'église hémicirculaire avec en son centre une grande porte monumentale de 2x4m, malheureusement grossièrement obstruée par des parpaings en béton gris.



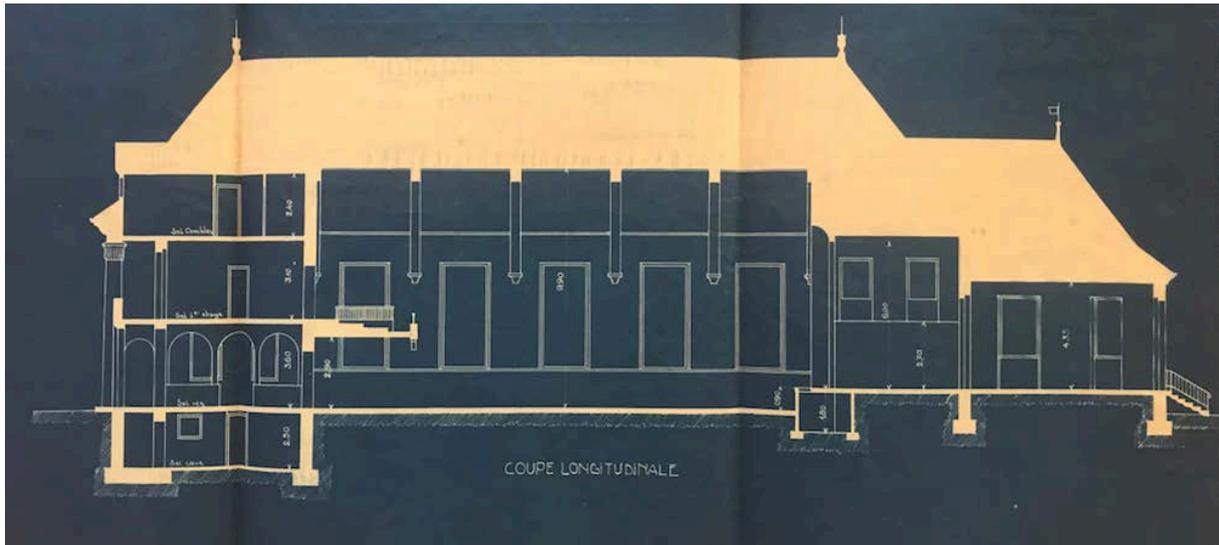
Sur tout le pourtour du bâtiment, le toit déborde d'un peu moins d'un mètre avec un encorbellement fermé par une douzaine de fines lattes en bois horizontales. La haute toiture en tuile est couronnée à chacune de ses deux extrémités par un vase acrotère, tandis que la toiture du chevet est surmontée d'une pointe avec un petit étendard en métal, épis de faîtage (on retrouve ce même étendard sur la toiture de la Villa Gorge édifée par Maurice Brailard à l'entrée de Samoëns).

La finesse de ces encorbellements a été dessinée à l'échelle 1 par Maurice Brailard.

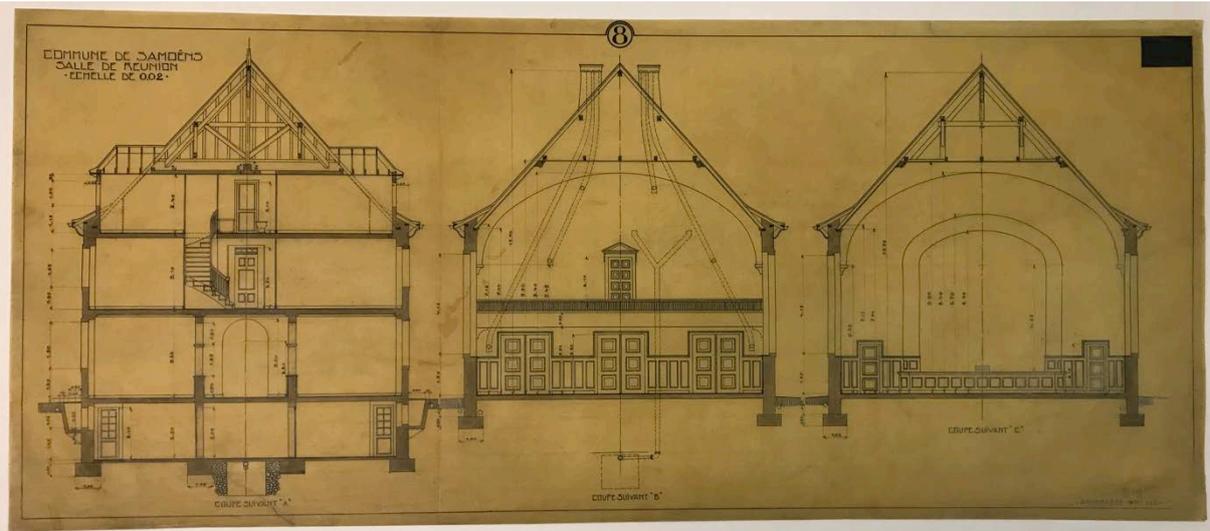
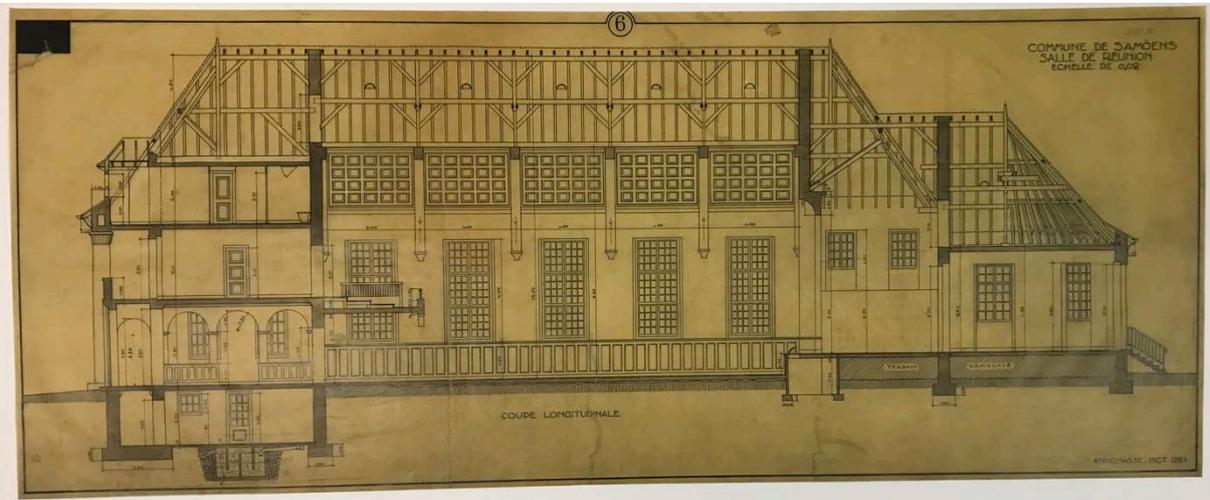




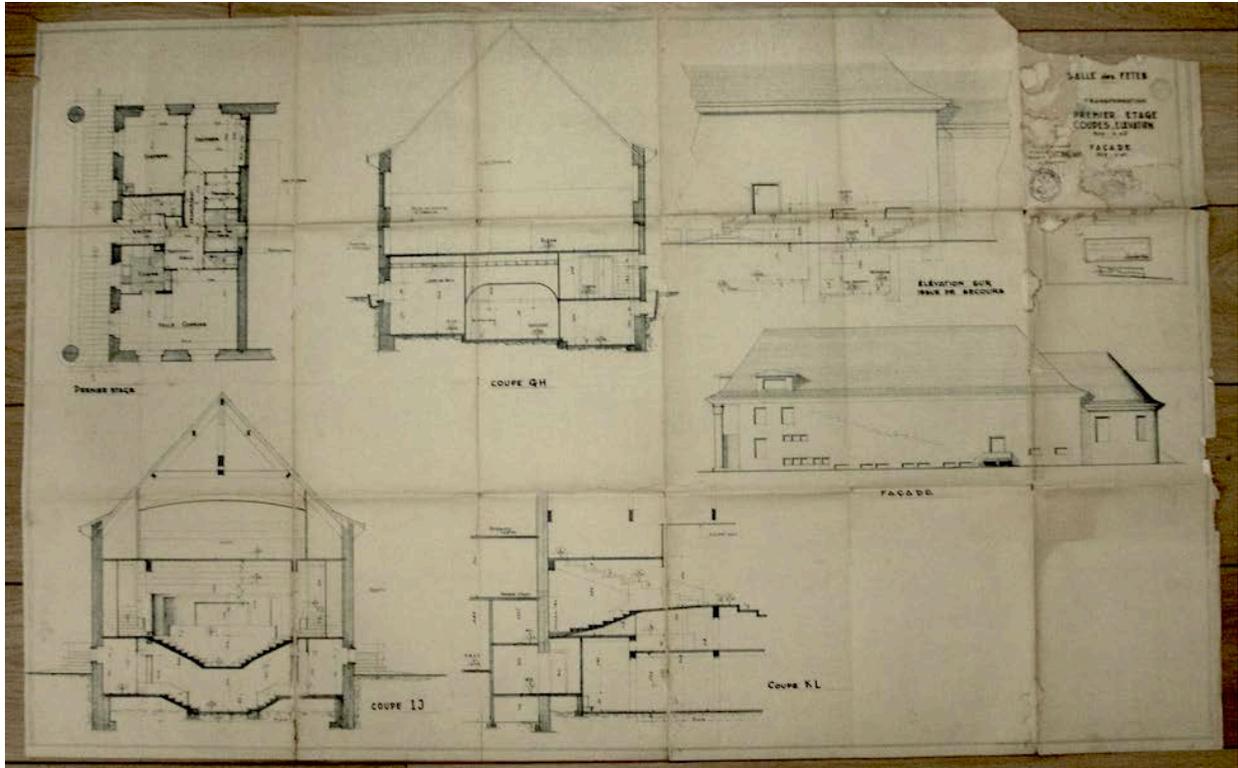
À l'intérieur, une première section était divisée sur quatre niveaux : un sous-sol ; au rez-de-chaussée un vestibule central avec deux vestiaires ; à l'étage une salle des sociétés, un bureau et un vestiaire ; dans les combles un appartement complet avec deux chambres, cuisine et salle de bains à une époque où les fermes septimontaines n'avaient toujours pas de salle-de-bain. Une deuxième section est ensuite la « Grande salle de gymnastique et de réunions », avec une galerie à l'Ouest et une scène à l'Est, elle prend quasiment tout le volume du bâtiment, éclairées par les cinq travées de grandes fenêtres. La troisième section, dans le chevet, est la « Salle de réunions enfantines ».



À l'aide des plans, il faut imaginer cette grande salle avec sa scène, son balcon, ses grandes fenêtres et ses menuiseries, combien elle devait être grandiose.



L'intérieur du bâtiment sera entièrement réaménagé au début des années 1960, sur les plans de l'architecte Félix Roy de Scionzier, pour distinguer une salle de cinéma moderne en gradin, au-dessus de la salle des fêtes en sous-sol. Ne seront conservés que le vestibule d'entrée et l'appartement dans les combles.



Plan du réaménagement du Cercle par Félix Roy en 1960, archives communales de Samoëns

En conclusion de cette description, il faut souligner à quel point ce bâtiment était disproportionné par rapport à la taille de Samoëns qui était alors certes dans un essor touristique mais aussi en déclin démographique, 1901 habitants en 1921, population qui tombe à 1732 habitants en 1936. Disproportionné mais aussi en doublon, si par son architecture le Cercle rivalise avec l'église, il rivalise par ses activités avec la salle paroissiale. Aujourd'hui connue sous le nom de Salle du Foyer, la paroisse y proposait les mêmes activités de patronage : théâtre, cinéma, fêtes de fin d'année, etc. Rivalité également au niveau sportif, puisqu'autant au Sud du Cercle qu'à l'Ouest de la salle paroissiale, on joue au tennis. Ces terrains sont aujourd'hui tous deux occupés par des parkings.

Les archives municipales et départementales ne renseignent pas sur l'inauguration de ce bâtiment associatif, ni sur les sept premières années de vie du Cercle de la Jeunesse. Ces informations se trouvent potentiellement dans les archives de la SIPD, en partie détenues par Marcelle Delacoste, petite-fille d'Eugène Pellissier [non

communiquées]. On ne retrouve l'histoire de ce bâtiment qu'à partir du moment où celui-ci doit revenir à la Commune de Samoëns, en 1932.

1932 : LE SCANDALE DU CERCLE AVEC LA DISSOLUTION DE LA SIPD

Ce scandale trouve ses prémices dans un document du 15 avril 1925, la SIPD et la commune de Samoëns, respectivement représentées par son président Eugène Pellissier et le maire républicain Alexandre Desarnod, signent une convention devant le notaire à Taninges. Cette convention contient cinq articles en résumé : 1° la commune de Samoëns peut utiliser le bâtiment du Cercle qui est la propriété de la SIPD, 2° le Cercle abrite le bureau du Syndicat d'initiative, 3° le Cercle abrite des bains-douches publics, 4° la commune a un regard sur la gestion, 5° si la SIPD est dissoute, avoirs et dettes sont transférés à la commune.

De 1925 à 1929, un maire conservateur est élu, Georges Jaÿ, tandis qu'Alexandre Desarnod reste au Conseil Municipal avant de redevenir maire en 1929.

Les archives ne recommencent à documenter le Cercle qu'à partir d'avril 1932. Faute de fonds, la SIPD ne peut plus rembourser ses dettes, notamment la société Marion à qui la SIPD doit encore 25 989,35 Fr + 8% d'intérêts depuis la construction du bâtiment sept ans auparavant. La société Marion a entamé des poursuites judiciaires au tribunal de Bonneville. En plus de cela, la SIPD doit encore 24 200 Fr d'emprunts, 35 000 Fr de prêts particuliers et 100 500 Fr (+ 15 000 Fr d'intérêt) pour une souscription, sous forme d'actions qui avaient permis la construction du Cercle. Les dettes de la SIPD s'élèvent donc à un peu plus de 200 000 Fr ! Ne pouvant y faire face, la SIPD est officiellement dissoute lors d'une Assemblée Générale le 3 avril 1932, Eugène Pellissier en est toujours président, François Béné secrétaire et Alphonse Amoudruz assistant.

Ils ressortent alors la convention notariée de 1925 stipulant que la commune reprend les avoirs et les dettes de la SIPD en cas de dissolution. Le Conseil Municipal de Samoëns s'insurge contre leur maire d'une telle convention dont il n'avait pas eu connaissance, dénonçant qu'aucun exemplaire n'ait été déposé en mairie. De plus, le Conseil Municipal dénonce une « gérance fâcheuse » du Cercle par la SIPD, la tenant pour seule responsable de ses dettes. La SIPD imprime un placard public pour se défendre en présentant le manque de subventions municipales par rapport à ce qui

avait été initialement promis au début du Cercle, elle présente également les solutions envisagées pour se sauver de la faillite, en vain, et conclut avoir été victime de la « haine du Conseil Municipal pour les œuvres sociales de laïcité ».

S'ensuit une année chaotique que l'on peut suivre en pointillé dans les archives, entre les délibérations du Conseil Municipal et les correspondances entre Eugène Pellissier, le maire Désarnod, le Conseil Municipal, le sous-préfet et même le préfet ! Dans une lettre du 26 mai, le sous-préfet confirme au maire la responsabilité de la commune dans la faillite de la SIPD, disant qu'au lieu des subventions annuelles envisagées en 1923 pour le fonctionnement du bâtiment, seules deux faibles subventions ont été versées à la SIPD. Il rappelle que 210 000 Fr est un budget possible pour Samoëns pour couvrir les dettes de la SIPD et récupérer le bâtiment du Cercle, que des plus petites communes investissent jusqu'à 300 à 400 000 Fr pour édifier des patronages laïques similaires, précisant qu'ils sont « indispensables à la vie des communes, et Samoëns est un centre très connu et une station touristique en voie de développement ».

Eugène Pellissier est invité à venir s'expliquer en personne lors du Conseil Municipal du 16 juillet ; le conseil juge ses explications insuffisantes et mêmes contradictoires. Le 29 juillet, le tribunal de Bonneville condamne la commune à payer la dette à la Société Marion, mais la commune persiste à se désengager. Le Préfet s'en mêle alors et dans une lettre qu'il adresse au maire le 22 octobre, il résume les deux possibilités : soit Samoëns perd le Cercle, un immeuble d'une valeur de 500 000 Fr largement financé par les subventions communales et nationales, soit elle le conserve en réglant les dettes de la SIPD qui valent moins de la moitié de l'immeuble. C'est cette deuxième option qu'il préconise largement pour l'intérêt de la collectivité et d'autant plus, vus les engagements pris dans la convention notariée de 1925.

En novembre, le maire et Eugène Pellissier refont le point sur toutes les factures et la comptabilité de la SIPD et le 29 novembre est dressé un procès verbal pour une saisie immobilière avec une description du bâtiment par un huissier. Le sous-sol est composé d'un vestibule, de toilettes hommes, de toilettes femmes et d'une douche ; au rez-de-chaussée se trouve un vestibule avec un vestiaire, trois loges, une grande salle avec 292 chaises et 10 paires de rideaux, une tribune avec un piano et 60 chaises pliantes, une scène avec un rideau, un décor et 28 chaises pliantes ainsi qu'une demi-rotonde avec des décors et une toile-écran ; au 1^{er} se trouve un appartement avec 3 pièces et dans les combles on retrouve la cabine cinématographe de la marque

Gaumont Paris, deux films et le tableau de résistance. Au « Midi » du bâtiment, c'est-à-dire au Sud, se trouve le terrain de tennis aux dimensions réglementaires. L'huissier précise la présence d'un locataire pour 700 Fr par an, le garde-forestier Fernand Brunet qui occupe deux des trois pièces du 1^{er} étage.

L'année 1933 commence sur les chapeaux de roue avec le Conseil Municipal du 3 janvier où l'adjoint Apollinaire Jourdan proteste contre le maire d'avoir écrit au préfet une lettre l'accusant de mettre la pression au Conseil Municipal contre la SIPD pour des motifs personnels. Le maire confirme ses allégations, la délibération précise sans détailler qu'éclate un « vif incident amenant le maire et l'adjoint à quitter la salle », les conseillers municipaux restants « protestent avec énergie et défendent l'adjoint de n'avoir mis aucune pression ». Apollinaire Jourdan deviendra maire en 1935 et le restera jusqu'en 1944, il était un rival politique, relevant du camp conservateur et jouait dans la Fanfare de la Jeanne d'Arc. Le 14 janvier en l'absence du maire et de l'adjoint, le Conseil Municipal écrit une lettre en ce sens au préfet et vote à 12 voix pour, 1 voix contre et 1 vote blanc, la non-reprise de la SIPD et donc l'abandon du bâtiment du Cercle.

Nouveau rebondissement, la SIPD attaque en justice la municipalité de Samoëns ! Le 11 février, le Conseil Municipal élit l'adjoint Apollinaire Jourdan pour représenter la mairie dans ce procès. Finalement au Conseil Municipal suivant, le 2 mars, le sous-préfet est présent et convainc le Conseil Municipal de voter un budget de 200 000 Fr pour clore le litige en reprenant la SIPD et ainsi arrêter les poursuites judiciaires, 11 pour, 1 blanc et 4 contre. Le sous-préfet recommande de verser un premier acompte de 40 000 Fr, pris sur l'emprunt de 760 000 Fr contracté pour le chemin de la Rozière et n'ayant été qu'à peine entamé, puis de réaliser un emprunt de 160 000 Fr pour finir d'éponger les dettes de la SIPD et enfin récupérer le bâtiment du Cercle.

Le 14 mars, le préfet Surchamp déclare l'opération d'utilité publique, « l'acquisition du « Cercle de la Jeunesse » présente un réel intérêt pour la commune de Samoëns et contribuera à l'instruction et à l'éducation morale de la jeunesse ». L'acte de cession de Pellissier à Jourdan est enfin signé le 19 mars 1933.

Eugène Pellissier décède un an plus tard tandis que le conservateur Apollinaire Jourdan est élu maire de Samoëns et le restera jusqu'en 1944.

1933 : DU CERCLE À LA SALLE DES FÊTES

La Mairie fait le choix de louer le bâtiment en adjudication avec un cahier des charges validé lors du Conseil Municipal du 4 juin. Le bail est sur 3 ans avec un loyer de 3000 Fr par an et une caution de 3000 Fr. L'adjudicataire a à charge l'électricité, l'éclairage, l'accordage du piano, l'entretien de l'appareil cinématographique et le ménage. Les articles de ce cahier des charges renseignent sur la vie du bâtiment. L'article 5 précise que les spectacles devront respecter les « bonnes mœurs », deux juges issus du Conseil Municipal y veillent et le maire peut interdire une séance. L'article 6 mentionne que les concerts, bals, banquets et arbres de Noël peuvent y être organisés par la municipalité et les sociétés locales, avec une occupation gratuite du bâtiment une fois par an. Que les organisations étrangères à la commune peuvent aussi y organiser des événements avec 10 jours de préavis. Néanmoins l'article 7 donne le monopole de la buvette à l'adjudicataire, quelque soit l'événement même s'il s'agit d'une société locale. Plus surprenant, chaque école pourra venir quatre fois par an pour que les enfants puissent prendre une douche, dont le chauffage sera assuré par la commune. Le vestiaire s'élèvera à 0,40 Fr par objet mais les toilettes devront rester gratuites pour les spectateurs. Le cahier des charges précise également que l'adjudicataire « ne devra pas laisser pénétrer dans la salle des fêtes [...] des personnes de mauvaise tenue ou en état d'ébriété. »

Une seule soumission est proposée par Julien Thomé à qui le conseil accorde un bail de 6 ans pour qu'il ait le temps d'amortir ses frais d'établissement, validé lors du Conseil Municipal du 23 juillet 1933.

Les archives témoignent des difficultés pour Julien Thomé de faire vivre cette Salle des Fêtes. Dans une lettre du 24 janvier 1935, il énumère les problèmes du bâtiment, l'absence de chauffage central fait dire au tout Samoëns que « Chez Thomé on y gèle ! », les recettes déjà médiocres en été, tombent à néant en hiver. Sur la saison 34-35 il a organisé des terrasses, des projections cinématographiques, des pièces de théâtres et des bals, mais pas plus de 40 à 50 personnes viennent à ces animations sur les 352 sièges. S'ajoutent les problèmes d'humidité qui endommagent le plancher, les plâtres et les tapisseries. Une commission est mise en place pour évaluer l'urgence et l'étendue des travaux nécessaires, ainsi que les nombreux desiderata de Thomé : remboursement des derniers loyers et exonération de loyer jusqu'aux travaux. Le 23 février, le Conseil Municipal valide les devis pour les travaux et propose une baisse de 50% du loyer à Thomé, ce dernier trouve la proposition inacceptable et menace d'une action judiciaire si rien n'est fait avant la saison d'été ! Finalement Thomé est

dispensé de loyer pour l'année 1935 et les travaux commencent, on rénove la porte sud, le vestibule à l'entrée, le parquet en chêne et l'électricité. Une soirée théâtrale est organisée dès le 7 avril. Thomé anime la Salle des Fêtes entre bals, cinéma, théâtre et réunions jusqu'en décembre 1938, date à laquelle pour des raisons personnelles il arrête et transmet son bail à Gaston Renand.

En mars 1939, le Conseil Municipal publie à nouveau une adjudication et un cahier des charges pour sa salle des Fêtes. Il reçoit trois soumissions, la plus élevée est à 6500 Fr par an, proposée par Gaston et Lucienne Bussat Nicodex avec la caution de son oncle Joseph Rannaud, propriétaire, maire de Sixt et conseiller d'arrondissement. Malheureusement, Lucienne Bussat ne pourra pleinement profiter de cette nouvelle entreprise qu'un été puisque la France entre en guerre le 3 septembre. Dès le 7 novembre on lui baisse son loyer et le 24 janvier 1942, le Conseil Municipal « considérant que les circonstances actuelles ne permettent pas à Mme Lucienne Bussat, locataire de la Salle des Fêtes, d'exploiter normalement cet établissement [...] décide que le prix du loyer sera ramené de 6500 Fr à 1800 Fr, valeur de location de l'appartement occupé par Madame Bussat ».

IV. Du Cinéma dans la vallée du Giffre ?

Pour comprendre la place du cinéma en Haute-Savoie avant la Seconde Guerre mondiale, il faut se défaire de l'idée contemporaine d'un bâtiment dédié à des séances de cinéma. Une circulaire ministérielle du 17 avril 1931 organise un inventaire des cinémas, que l'on n'appelle même pas encore « cinéma » à l'époque : on parle par exemple de « théâtre cinématographique ». Cet inventaire distingue deux types : « A/ Salles habituellement affectées à des spectacles cinématographiques publics et payants » et « B/ Salles publiques ou privées utilisées d'une manière non-régulière pour des projections cinématographiques » ; ces salles pouvaient notamment faire partie d'un réseau de « tournée cinématographique » établie sur plusieurs communes. En 1931 dans la vallée du Giffre, seule la salle de Taninges relève de la catégorie A ; on retrouve par contre dans la catégorie B, les deux salles de Samoëns, le Cercle et la salle paroissiale, avec « 5 ou 6 séances par an très variable » et la salle paroissiale de Mieussy avec « 16 séances par an ». Le Maire de Samoëns précise dans son questionnaire rempli le 5 mai 1931, que : « Ces salles ne sont pas affectées spécialement aux représentations de cinéma, elles servent pour les spectacles organisés par les sociétés locales ».

L'étude du fonds d'archives de la préfecture³⁹ est assez riche sur le sujet puisque les cinémas sont surveillés pour des raisons de sécurité avec le risque très élevé d'incendie des bobines au nitrate de cellulose, comme le film *Inglorious Basterds* (2009) de Quentin Tarantino l'a si bien expliqué. La préfecture est également chargée de veiller à ce que seuls des films ayant reçu un visa d'exploitation soient diffusés et faire appliquer la censure qui pesait sur certains films.

Les exploitants d'une salle cinématographique sont donc tenus de déclarer celle-ci à la préfecture et de se conformer à de très strictes mesures de sécurité. De nombreuses salles n'étaient néanmoins pas déclarées et souvent peu conformes aux normes de sécurité incendie, comme le déplorent auprès des autorités certains exploitants de salle ayant fait l'effort de se mettre en règle. Le registre des déclarations d'ouverture de salles de cinéma en Haute-Savoie en compte 72 et parmi elles, la salle de Taninges, les deux de Samoëns mais pas celle de Mieussy. Les dates de déclaration ne correspondent malheureusement pas toujours aux dates de fondation, puisque des déclarations sont faites *a posteriori*. À ce registre sont annexés tous les dossiers de déclaration. Comme les fanfares et les bibliothèques, ce nouveau pan de la vie

³⁹ 4 T 9 - Cinémas : activités, déclarations d'ouverture, statistiques (1928-1939), instructions, films censurés, films étrangers (1922-1939). - 1922-1939

culturelle n'échappe pas au clivage politique, et l'on comprend souvent si ces salles relèvent de la paroisse ou du camp républicain, rien que dans les noms de salles, par exemple la Salle de la Société d'éducation populaire de Marignier pour le camp laïc, ou les salles des associations Jeanne d'Arc à Cluses et à La Roche pour le camp clérical.

Pour la vallée du Giffre, on retrouve quatre déclarations :

- Déclaration n°3 : Taninges, le 11 avril 1929, Robert Pache, Président de la société « La Jeunesse Catholique », exploitant de la salle.

Le dossier contient la lettre initiale de déclaration, d'abord manuscrite par le Secrétaire Trésorier Léon Lison, puis tapée et signée par le Président Robert Pache. Ces lettres, au contenu identique, précisent : « L'appareil employé dit PATHE-RURAL ne projette que des films tirés sur pellicules ininflammables, offrant par conséquent une sécurité absolue. D'autre part l'installation de la salle est conforme à l'ordonnance de Police en date du 1^{er} Janvier 1925 (article 96). » La lettre manuscrite ajoute que la salle s'appellera le « Cinéma de la Jeunesse ».

- Déclaration n°10 : Samoëns, le 13 mai 1938, Abbé L. Birraux, curé de Samoëns (né à Bernex en 1891), exploitant de la salle de patronage.

Le dossier contient une lettre de l'abbé pour répondre aux demandes de précision du sous préfet. Il précise que l'établissement sert à l'usage du patronage et que des séances seront données en moyenne deux fois par an le dimanche. Il précise l'utilisation de films « absolument ininflammables et provenant de la Maison Pathé-Rural Lyon » et détaille ensuite les mesures de sécurité de la salle, notamment l'extincteur, les quatre sorties et la capacité de « 200 personnes, l'assistance habituelle ne dépasse pas pour l'instant 90 personnes ». Il complète enfin : « Ces séances ne constituent pas à proprement parler une exploitation, mais un divertissement. Les recettes couvrant bien juste les frais. Elles sont données par moi-même et par mon vicaire qui fait fonction d'opérateur (abbé F^{cois} Menoud, né en 1912 à Messery). »

- Déclaration n°29 : Samoëns, Julien Thomé, gérant de la Salle des Fêtes de Samoëns, sans suite ! Le dossier est incomplet, il n'y reste que les deux lettres du préfet à l'intention du sous-préfet : celle du 25 août 1938 mentionne que la demande initiale avait été renvoyée le 26 avril avec des demandes de

compléments ; celle du 14 décembre 1938, relance au même sujet « se conformer d'urgence aux instructions sur la matière ».

- Déclaration n°38 : Samoëns, le 31 août 1942, Jules Maillet.

On peut supposer que cette déclaration porte également sur la Salle des Fêtes de Samoëns, puisque Julien Thomé n'est pas allé jusqu'au bout de la démarche administrative. Jules Maillet, cinéaste né à Cruseilles en 1899, a précédemment fait deux déclarations pour des salles des fêtes proches de la vallée du Giffre : à Viuz en 1938 et à Saint-Jeoire en 1939. La demande pour Saint-Jeoire précise qu'il loue la Salle des Fêtes 15 Francs par soir pour y organiser des projections de films ininflammables.

Ces déclarations sont loin de représenter un inventaire exhaustif, car comme l'indique l'arrêté préfectoral du 21 février 1938, ces déclarations sont trop souvent omises. Une autre enquête du Ministère de l'Intérieur a même listé toutes ces salles, déclarées ou non. Il y a 12 salles pour la sous-préfecture de Bonneville, dont pour la vallée du Giffre, deux non déclarées la Salle des Fêtes de Samoëns et la salle municipale de Taninges, et une seule déclarée : la salle de la Jeunesse Catholique de Taninges. En revanche, les cinémas paroissiaux de Samoëns et de Mieussy n'y sont pas mentionnés.

La salle de la Jeunesse Catholique de Taninges, encore connue aujourd'hui sous le nom de la salle paroissiale abrite des projections cinématographiques depuis Noël 1932. Celles-ci s'interrompent pendant la Seconde Guerre mondiale, reprennent dans les années 1950 sous l'impulsion de l'abbé Vulliez, s'interrompent à nouveau avant de reprendre en 1984 avec l'association laïque de la MJC et le partenariat avec Cinébus « Cinéma itinérant des Pays de Savoie » encore en cours aujourd'hui⁴⁰.

Plus bas dans la vallée, à Mieussy, la paroisse achète un appareil cinématographique en 1929 pour 12 000 Fr pour équiper sa Salle Jeanne d'Arc⁴¹.



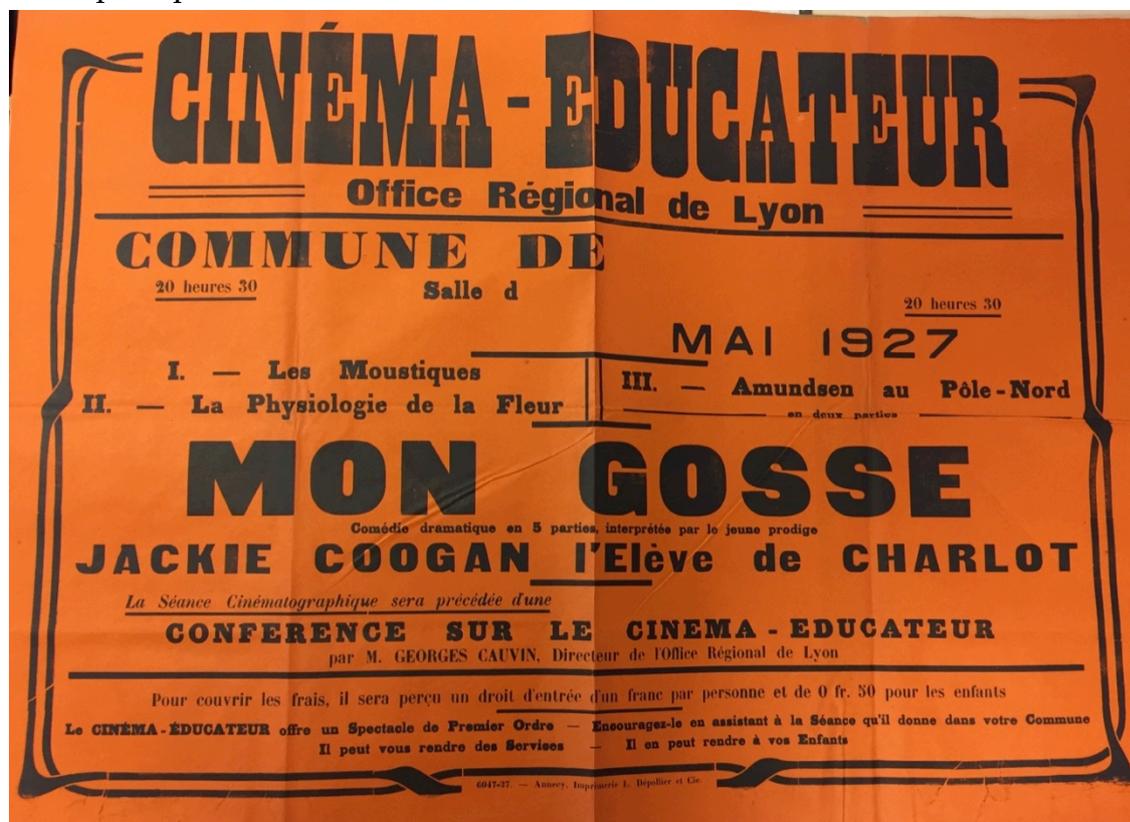
Cinématographe de Mieussy, photo Marie-Thérèse Bellegarde

⁴⁰ CHATEL 2019, pp.74-75 et p. 315

⁴¹ BELLEGARDE 2009, pp. 247-248

Bien qu'en large déclin depuis la Loi de 1912, les cinémas forains se poursuivent encore dans les années 1930 et ne seront complètement interdits qu'en 1941⁴². Il est assez difficile de documenter ce pan de la vie culturelle de plus en plus marginalisée mais néanmoins présent dans le quotidien des campagnes. Une lettre du Ministère de l'Intérieur en 1935 permet de témoigner de cet aspect en cherchant à mettre fin à la tournée dans les départements du Jura, de l'Ain et de la Haute-Savoie de Madame Maurer de Genève qui « donne des représentations foraines dans des locaux de fortune et le plus souvent dans des granges, sans se conformer aux instructions en vigueur », avec les films qu'elle a loués à « L'Exclusif Ciné Film » de Lyon, dont *La Vierge au Rocher*, film réalisé par Georges Pallu en 1933. Là encore, la raison invoquée pour l'interdiction est la sécurité « afin d'éviter le retour de sinistre tels que celui qui s'est produit l'hiver dernier à Saint-Gaudérique ».

Le fonds d'Archives départementales 4 M 75-88 rassemble des affiches culturelles de la Haute-Savoie de 1900 à 1939, mais malheureusement aucune de la vallée du Giffre. Ce fonds donne néanmoins une idée des films qui étaient diffusés en Haute-Savoie, on y retrouve des affiches d'Annecy et des affiches de film avec des espaces laissés libres pour préciser la commune.



⁴² Arnaud LE MARCHAND, « De 1895 à 1912 : Le cinéma forain français entre innovation et répression », 2015 <http://journals.openedition.org/1895/4956>

Cinéma, théâtre, conférences, rassemblements, ce fonds révèle ainsi la vivacité culturelle de l'entre-deux-guerres, émulation stimulée par la rivalité entre conservateurs catholiques et républicains laïcs.

PAROISSE DE CRAN-MEYTHET
Salle du Cercle Populaire

SAMEDI 3 Mai, à 20 h. 30 **DIMANCHE** 4 Mai, à 20 h. 30

REPRÉSENTATIONS
 organisées par
LA JEUNESSE DU CERCLE CATHOLIQUE

Le Prix de la Paix
 Drame d'actualité en trois actes, de Jean des Verrières

THEODORE VEUT FAIRE DE L'AUTO
 Comédie en un acte d'Alphonse Crozière

Bureau : 20 heures Rideau : 20 h. 30

— Prix des places : 3 francs —

Société d'Instruction Populaire
 des Arrondissements d'Annecy et Saint-Julien

Samedi 3 Novembre 1934
 A 20 h. 30 **AU THÉÂTRE** A 20 h. 30

CONFÉRENCE
 par
HENRI CLERC
 Député de la Haute-Savoie
 Vice-Président de l'Union Française de la Société Universelle du Théâtre

sur
**CE QUE JE VIENS DE VOIR
 A MOSCOU**

Cette Conférence aura et gardera un caractère purement objectif

Fauteuils de Parterre, Balcons et Loges, réservés aux Membres de la S. I. P.
Entrée libre et gratuite à toutes les autres places

Carte de Membre de la S. I. P. donnant droit aux 8 Conférences : 5 francs
 Carte d'Adhésion aux Cours, donnant droit au 15 Cours : 5 francs

On peut retirer les cartes au **Syndicat d'Initiative, Place de l'Hôtel-de-Ville**

**LE THÉÂTRE
 A ANNECY**
 (Tournée BARET)

CATHOLIQUES, Honnêtes Gens

Les représentations théâtrales d'hiver vont reprendre à Annecy.
 NOUS VOUS METTONS EN GARDE contre les SPECTACLES LICENCIEUX
 OU IMMORAUX que les catholiques et simplement les honnêtes gens ne doivent
 pas aller voir, aussi bien pour le mauvais exemple qu'ils donneraient que pour le
 danger auquel ils s'exposeraient.

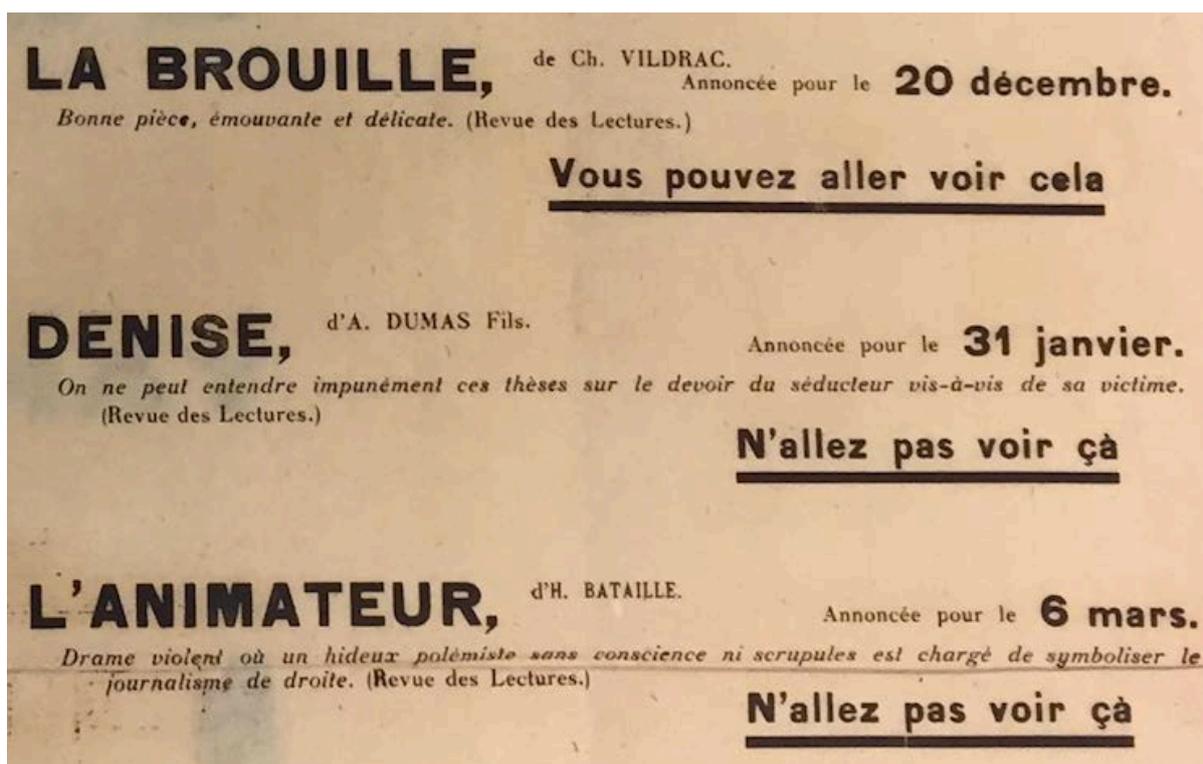
Cela dit, voici le programme des pièces qui doivent être jouées et l'appréciation
 qu'en donne la REVUE DES LECTURES de l'abbé Bethléem :

1. LES AILES BRISÉES , de Paul Ivoi. Représentation le 25 octobre. N'allez pas voir ça	5. LA BROUILLE , de G. Feytaud. Représentation le 20 décembre. Vous pouvez aller voir cela
2. LE CHANT DU BERCEAU , de Paul Ivoi. Représentation le 8 novembre. Vous pouvez aller voir cela	6. DENISE , de G. Feytaud. Représentation le 31 janvier. N'allez pas voir ça
3. ENLEVEZ-MOI , de Paul Ivoi. Représentation le 29 novembre. N'allez pas voir ça	7. L'ANIMATEUR , de G. Feytaud. Représentation le 6 mars. N'allez pas voir ça
4. ISRAËL , de G. Feytaud. Représentation le 13 décembre. N'allez pas voir ça	8. ATOUT-CŒUR , de G. Feytaud. Représentation le 13 mars. N'allez pas voir ça

**CATHOLIQUES, Honnêtes Gens,
 vous voilà éclairés.**

Annecy, le 20 Septembre 1934.
LE COMITÉ DIOCESAIN.

Outre les annonces de rendez-vous culturels, on y retrouve la défiance de l'Église sur certaine programmation avec les commentaires du diocèse pour chaque pièce proposée précisant si les paroissiens peuvent s'y rendre ou non, en famille ou pas.



Détail du placard du Comité diocésain d'Annecy du 29 septembre 1931, Archives départementales 4 M 75-88

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les archives mentionnent que les maires sont chargés d'interdire dans leurs communes les « représentations inopportunes » notamment les films laissant une « impression pénible », « morbides », « déprimants », abordant les horreurs de la guerre, faisant la propagande russe ou allemande, parlant de trafic ou encore les « vaudevilles ridiculisant les militaires ». Si depuis 1936, les documentaires et les actualités sans visa d'exploitation pouvaient tout de même être diffusés, ce n'est plus le cas en 1939. À cela s'ajoute la censure de 51 films interdits à la diffusion, une liste qui sera plusieurs fois modifiée au cours de la guerre.

Pour la vallée du Giffre, une lettre du sous-préfet de Bonneville du 10 février 1940 indique que le Directeur des Tournées de Taninges n'exploite plus pour cause d'insuffisance de clientèle et réquisition de la Salle des Fêtes, mais que les autres tournées continuent. Un mois plus tard, un état des lieux similaire à celui de 1931 est effectué suite à une circulaire ministérielle du 29 mars 1940 sur la reprise de l'activité des théâtres cinématographiques, et le cinéma de Taninges est toujours en activité, exploité par la « Société Musicale et sportive », projetant du format 7,5 m/m. En revanche les deux salles cinématographiques de Samoëns sont fermées.

CONCLUSION

La culture à Samoëns se dépolitise au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, mettant fin aux doublons. Au niveau musical, c'est la fusion des fanfares rivales du Gros Tilleul et de la Jeanne d'Arc en une seule et même Harmonie Municipale encore actuelle, puis l'apparition du groupe folklorique de la Jaÿsinia qui aura beaucoup de succès avant de s'essouffler au milieu des années 1960, et enfin l'ouverture de la chorale paroissiale aux athées en 1977. L'ancienne Société des Maçons renaît sous la forme d'une association Loi 1901 en 1979 et va notamment participer à la création d'une seule bibliothèque municipale en 1984. Avec différents adjudicateurs, le Cercle continuera à jouer son rôle de salle des Fêtes et accueillera également des tournées cinématographiques notamment celles de Marius Chiocca d'Arthaz en 1956 et 1957. L'intérieur du bâtiment sera complètement transformé au début des années 1960, par l'architecte Félix Roy de Scionzier, avec la création de la salle de cinéma actuelle pouvant accueillir plus de 300 spectateurs et, en sous-sol, d'une salle des fêtes composée d'une petite scène et d'une grande fosse entourée d'une tribune latérale. Au nom du Cercle a succédé celui du Criou, du nom de l'emblématique montagne de Samoëns culminant à 2227 m. On parle désormais de la salle communale du Criou et du Cinéma du Criou. Ce dernier est exploité par la famille Baud dès 1962, mettant fin aux projections cinématographiques paroissiales, encore assurées jusque là par le quincaillier Marcel Granger. La famille Baud a commencé par exploiter les cinémas de Morzine et Avoriaz dès 1956, elle a créé la société Cinémonde en 1974 qui continue d'exploiter le cinéma de Samoëns, exploite aussi le cinéma de Sallanches et depuis 2019 le nouveau cinéma de Cluses.

Pour reprendre la conclusion de Claude Barbier dans son article sur les fanfares⁴³, il est intéressant de prendre du recul et de réaliser combien ce clivage a permis un autre rapprochement, celui de l'intégration des Savoyards à la France. Au-delà de leur apparente rivalité, les prêtres d'un côté et les instituteurs et maires de l'autre, ont finalement tous été « agents du changement et de l'acculturation », car malgré leurs divergences sur l'existence de Dieu et sur la place de la religion dans notre société, ils véhiculaient néanmoins une morale très similaire, respectivement religieuse ou républicaine, et un même culte de la Nation française, où tous se retrouvaient par exemple autour de figures comme Jeanne d'Arc. Suite à la récente Annexion de 1860, ce clivage idéologique a ainsi fait oublier un clivage identitaire. Mais surtout, plus qu'un clivage, cette rivalité a fait naître une réelle émulation associative, culturelle et sportive à Samoëns, vivacité dont nous sommes encore aujourd'hui les bénéficiaires.

⁴³ BARBIER 1988, p.22.

SOURCES

Sauf mention contraire, toutes les photos sont de Nora Bériou.

- **Archives municipales de Samoëns**

3R Cercle 1926

- **Archives départementales**

2 O 1897 pr (numérotation de côte provisoire, fond en cours de reclassement)
Samoëns, bâtiments culturels et éducatifs

4 T 8 - Sociétés savantes, culturelles et musicales - 1861-1940

4 T 8 - Sociétés musicales : statistiques, subventions, encouragement, correspondance (1863-1936) ; Sociétés savantes, fonctionnement : statistiques, listes, dossiers individuels (1862-1940), congrès : instructions, programmes, correspondance (1862-1926) ; demandes d'admission pour le Conservatoire national de musique (1861-1862). - 1861-1940

4 T 9 - Cinémas : activités, déclarations d'ouverture, statistiques (1928-1939), instructions, films censurés, films étrangers (1922-1939). - 1922-1939

4 M 75-88 - Réunions sportives, cinéma, théâtre, conférences, kermesses... : affiches - 1900-1939

4 M 42 - Instructions, états annuels des associations déclarées, registres des récépissés de déclarations. - 1872-1940

4 M 43 - Statistiques, listes chronologiques ou par catégories, enquêtes, correspondance. - 1866-1939

4 M 44 - Subventions et encouragements : classement par communes. - 1877-1914

4 M 45 - Sociétés, comités, ligues et associations diverses - 1861-1940

4 M 45 - Projets, dossiers annulés, modifications de statuts. - 1861-1940

4 M 46-55 - Associations : règlements, récépissés de déclarations, listes des membres, arrêtés, correspondance (classement alphabétique de communes) - 1860-1901

4 M 56 - 1903-1913. - 1903-1913 (*NDLA : ne documente que les associations du canton d'Annecy*)

4 M 67 - Cercle - 1921-1937 (*NDLA ne documente que la création du Cercle d'Annemasse*)

4 M 91 - Bals, fêtes musicales, cinémas, cirques, corridas : réglementation. - 1862-1940 (*NDLA ne documente que les cinémas des communes suivantes : Annecy, Annemasse, Chamonix, Faverges et Rumilly.*)

- **Fonds d'archives Braillard à Genève :**

Cote CH CH-0000-0000-1 BRA-060 <https://inventaire.braillard.ch/france-haute-savoie-samoens-cercle-de-la-jeunesse-construction-neuve>

Également consultés : -012 Villa Mogenet, -014 Villa Gorge, -148 Concours Gares CEN, -153 Projet d'hôtel et gare à Sixt.

Bibliographie

- BARBIER Claude et plusieurs auteurs 1988, *Vie religieuse en Savoie Mentalités Associations – Actes du XXXI^e Congrès des sociétés savantes de Savoie, Annecy 13-14 septembre 1986*, Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, t . 95, 1988, 405 p. – En particulier : BARBIER Claude « Fanfares et chorales en Haute-Savoie entre 1860 et 1940, le rôle de l'Église », p.17
- BELLEGARDE Marie-Thérèse 2009, *Mieussy d'hier... à... aujourd'hui*, Imprimerie Nouvelle Sallanches, 2009, 304 p.
- CASTOR Claude et TANGHE Jean-François 1982, *Samoëns*, Collection Trésors de la Savoie, 1982, 300 p.
- CHATEL Juliette 2019 et autres auteurs, *Taninges Praz-de-Lys Histoire de notre commune*, Mairie de Taninges et Association A.R.C.A.D.E, Novembre 2019, 439p. – « La salle paroissiale » (actuel cinéma de Taninges) par Juliette Chatel, pp.74-75
- EXCOFFIER Jean 2009, *Dictionnaire des maires et élus de Haute-Savoie*, Musnier-Gilbert Editions, Bourg-en-Bresse, 2009, 319 p. – Samoëns p.304
- GÉRÔME Colette 2004, *Histoire de Samoëns, Sept montagnes et des siècles*, La Fontaine de Siloé, 2004, 253 p.
- MASSAGLIA Marina 1991, *Maurice Braillard architecte & urbaniste*, Fondation Braillard architectes et Georg éditeur, 1991, Genève, 253 p.
- MEYNET Mickaël 2014, *Inventaire et guide des archives communales*, Mairie de Samoëns, Service du Patrimoine et de la Culture, Avril 2014, 194 p.
- MEYNET Mickaël 2014bis, *Visite aux Archives, un voyage à travers les siècles*, Commune de Samoëns, Service du Patrimoine, 2014, 16 p.
- MEYNET Mickaël 2017, « *François-Désiré Riondel (1831-1914) : Républicain, géomètre et homme de plume* », blog Traces, article du 6 mai 2017, tiré de sa conférence en 2013 à la médiathèque François Désarnod. <https://mmeynet519.wixsite.com/traces/single-post/2017/05/06/françois-désiré-riondel-1831-1914-républicain-géomètre-et-homme-de-plume>
- MEYNET Mickaël (ouvrage à paraître, 2022 ?), *François-Désiré Riondel Républicain et Homme de plume 1831-1914*, initialement prévu 2021 Le Tour Livres, bientôt publié à compte d'auteur.
- PELLISSIER Eugène et RIONDEL François-Désiré, *Samoëns et ses alentours, petit mémento du Voyageur et du Touriste*, Bonneville, 1900, 75p.
- ROMAN Pascal 2010, *Samoëns histoire et patrimoine*, les cahiers du Colporteur, Editions de l'Astronome, décembre 2010, 65 p.

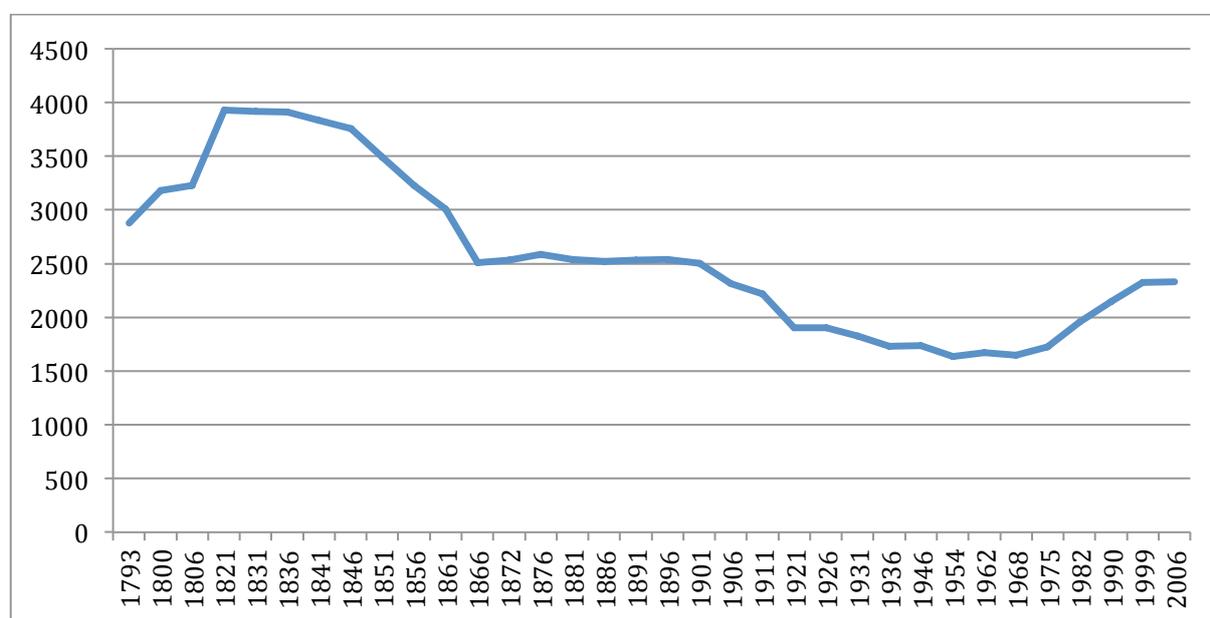
Annexe 1 : Maires de Samoëns de 1860 à 1944

Période	Maire	Notices biographiques d'après Jean Excoffier 2009
1860	Michel-Louis Dépoisier	Dépoisier Michel Louis Jean (Samoëns 1798-1862) Études à Turin. Médecin en 1858, le seul du canton. Conseiller provincial en 1860. Nommé maire de Samoëns de 1860 à sa démission en avril 1861. Conseiller général du canton en janvier 1861, il participe à une seule session et démissionne en décembre. Officiellement car il s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas concilier son métier et ses mandats. Probablement parce qu'il n'a pas obtenu ce qu'il souhaitait pour son canton, en particulier l'endiguement du Giffre.
1861	Adelin Ballaloud (républicain)	Ballaloud Adelin (Samoëns 1823-1881) Notaire en 1861-66. Syndic en 1855-60, nommé maire de Samoëns du 3 août 1861, à la démission de M. Depoissier, à avril 1871, n'ayant pas été élu au conseil en 1870. CM et maire du 11 février 1878, à la démission de P.Biord, à sa démission pour raison de santé en juin 1880. Capitaine de la Garde Nationale en 1848-60. Capitaine des pompiers en 1852-65. Chef de musique en 1851-61. Fondateur de la Société philanthropique de secours mutuels. Secrétaire et Pt de la Société des Maçons de 1850 à 1861. Pt du Comité républicain. Réalisations : écoles des hameaux, chemins vicinaux.
1871	Pierre Biord (conservateur)	Biord Pierre François (Samoëns 1822-1896) Aubergiste, hôtelier. CM en 1865, adjoint en 1868, fait fonction de maire de Samoëns du 24 avril 1871 à mai 1871. Maire « conservateur » du 12 février 1874, au décès d'A. Monnier, à sa démission le 3 janvier 1878. Réalisation : mairie.
1871	Hippolyte Perret (républicain)	Perret François Joseph dit Hippolyte (63-Chassagne 1831-1919 Paris) Descendant d'une vieille famille de Samoëns. Son grand-père a fondé la Société des Mines de Blanzay dont il devient le Pt du conseil de surveillance à sa démission du Conseil d'État. Son beau-père, le sénateur Barthe sera Premier Pt de la Cour des Comptes. Conseiller d'État. Auditeur en 1854, détaché en 1863-64 au cabinet du Ministre de l'Intérieur. Maître des requêtes en 1865, Commissaire du gouvernement en 1869. Écarté à la chute de l'Empire, réintégré en 1872, il démissionne en 1876. Nommé maire de Samoëns le 7 mai 1871, il doit abandonner l'année suivante trop occupé par ses tâches parisiennes. Conseiller général du canton de Samoëns, du 17 mai 1862 à 1880. Ce bonapartiste dirige la minorité conservatrice du conseil. Battu en 1890 par le républicain L. Orsat (311/547), de même qu'en 1886 (334/451). Candidat « réactionnaire » aux législatives de 1871, 1885 (22 506/59491 exp.), 1889 dans l'arrondissement de Bonneville (4713 voix contre 8441 au républicain A. Ducroz). Fondateur des écoles « libres » de Samoëns. Officier de la Légion d'honneur.
1872	Alphonse Monnier	Monnier Alphonse Benoît (01-Pont-de-Veyle 1841 – 1873 Samoëns) Cultivateur, notaire. CM en 1871, nommé maire de Samoëns du 22 mars 1872, à la démission d'H. Perret, à son décès le 9 décembre 1873. Conseiller d'arrondissement du canton de Samoëns du 20 avril 1873, au décès de J. Moccand, à son décès.
1874	Pierre Biord (conservateur)	–
1878	Adelin Ballaloud (républicain)	–
1881	Jean-François Gurlié (républicain)	Gurlié Jean-François (Samoëns 1851-1928) Cultivateur, menuisier. CM en 1878, maire républicain de Samoëns du 17 février 1881 à avril 1882, adjoint en 1882-84. CM en 1892, son élection est annulée. Plante en 1881 un arbre de la Liberté. Officier d'Académie.

1882	Jean Rattellier-Parchet (républicain)	Rattellier-Parchet Jean-François (Samoëns 1841-1902) Cultivateur. CM en 1871, adjoint en 1879, maire républicain de Samoëns du 30 avril 1882 à 1900, adjoint en 1900. Conseiller d'arrondissement du canton de Samoëns du 14 décembre 1890, au retrait de F. Riondel, à son décès le 17 septembre 1902.
1900	François Désiré Riondel (républicain)	Riondel François Désiré (Samoëns 1831-1914) Géomètre. Juge de paix de 1907 à 1914. Nommé adjoint en 1860-62. CM en 1865-70 puis en 1892. En 1896, il est battu au poste de maire et devient adjoint. Maire républicain de Samoëns de 1900 à sa démission le 19 avril 1905. CM en 1905-08. Réalise l'éclairage électrique. Pt de la Société d'instruction populaire. Conseiller d'arrondissement du canton de Samoëns, élu sans concurrent en 1877, 1883 et de 1889) sa démission le 6 octobre 1890. Il explique qu'il est Pt de la Commission scolaire, délégué cantonal, suppléant du juge de pais, secrétaire de l'alliance républicaine du canton, directeur du syndicat de Morillon pour l'endiguement du Giffre, et qu'en outre il est « astreint à rester à la maison » pour des raisons familiales. De fait, il n'assiste plus aux réunions depuis plusieurs années. Secrétaire du CA en 1881. Historien de Samoëns, correspondant de l'Académie Salésienne. Co-auteur de « Samoëns et ses alentours » en 1900. Officier d'Académie.
1905	Alexandre Désarnod (républicain)	Désarnod Alexandre (Samoëns 1859-1944) Négociant, hôtelier. CM en 1896, adjoint en 1900, maire de Samoëns du 14 mai 1905, à la démission de F. Riondel, à 1925, CM en 1925. Maire de 1929 à 1935. Réalisation : adduction eau. Élu sans concurrent conseiller d'arrondissement républicain du canton de Samoëns le 23 novembre 1902, au décès de JF Rattellier-Parchet. Nsrp en 1907. Pt de la Société philanthropique. Médaille mutualiste. Officier d'Académie.
1925	Georges Jaÿ (républicain)	Jaÿ Georges (Samoëns 1878-1948) Hôtelier et géomètre. CM en 1912, adjoint en 1919, maire de Samoëns de 1925 à 1929. Conseiller d'arrondissement radical, élu sans opposition en 1925. En 1927, au décès de P. Pasquier, il est élu conseiller général du canton de Samoëns, battant le conservateur M. Anthonioz (483/274). Réélu sans opposition en 1928 et 1934, puis de 1945 à 1948. Doyen d'âge, il ouvre la session du 30 septembre 1948 et meurt peu après. A.C. 1914-18. Croix de guerre, 1 citation. Palmes académiques.
1929	Alexandre Désarnod (républicain)	–
1935	Appollinaire Jourdan (conservateur)	Jourdan Apollinaire (Samoëns 1873-1954) Cultivateur, charpentier. CM de 1919 à 1925, adjoint en 1929, maire de Samoëns de 1935 à sa démission le 25 novembre 1943, pour raison de santé, CM. Démissionnaire en mars 1941. Officier du Mérite agricole.
1944	Michel Carrier (conservateur)	Carrier Michel (Samoëns 1880-1974) Cafetier. CM et adjoint en 1935, nommé maire de Samoëns du 1 ^{er} mars 1944 à la démission d'A. Jourdan, à septembre 1944. Adjoint en 1947, 1953, CM en 1953. Trésorier local LFC. Pt des A.C. 1914-1918. Cofondateur de l'association piscicole du Haut-Giffre. Palmes académiques. Mérite agricole. Médaille CDR.
1944	André Corbet (radical-socialiste)	Corbet André (Samoëns 1888-1960) Pharmacien, installé en 1920. CM et maire radical-socialiste de Samoëns de 1944 à son décès le 4 avril 1960. Réalisations : groupe scolaire, collège, stade, gendarmerie, salle des fêtes, télébenne des Saix, tremplins de saut, poste, maison forestière, électrification des hameaux. VP du club alpin. Médaille EPS. Mérite agricole. Officier d'Académie.

Annexe 2 : Démographie de Samoëns

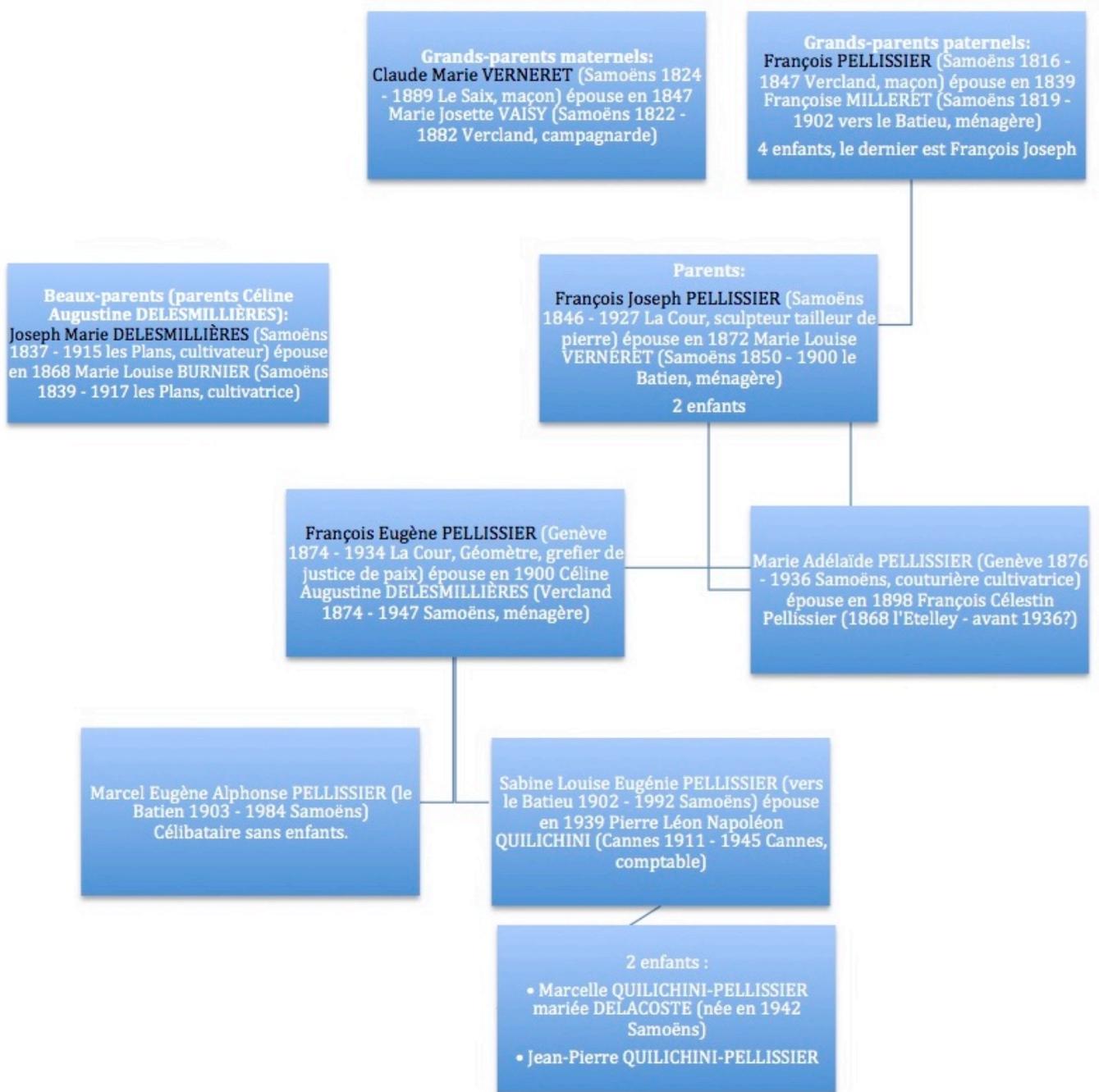
Date	Nombre d'habitants	1841 abs.	1876 2 585	1911 2 220	1962 1 673
1793	2 877	1846 3 758	1881 2 540	1921 1 901	1968 1 647
1800	3 182	1851 abs.	1886 2 523	1926 1 902	1975 1 724
1806	3 229	1856 3 226	1891 2 532	1931 1 828	1982 1 954
1821	3 929	1861 3 008	1896 2 540	1936 1 732	1990 2 148
1831	abs.	1866 2 509	1901 2 505	1946 1 738	1999 2 323
1836	3 911	1872 2 536	1906 2 315	1954 1 634	2006 2 332



D'après la fiche Samoëns de la base Cassini de l'EHESS

http://cassini.ehess.fr/fr/html/fiche.php?select_resultat=35227#

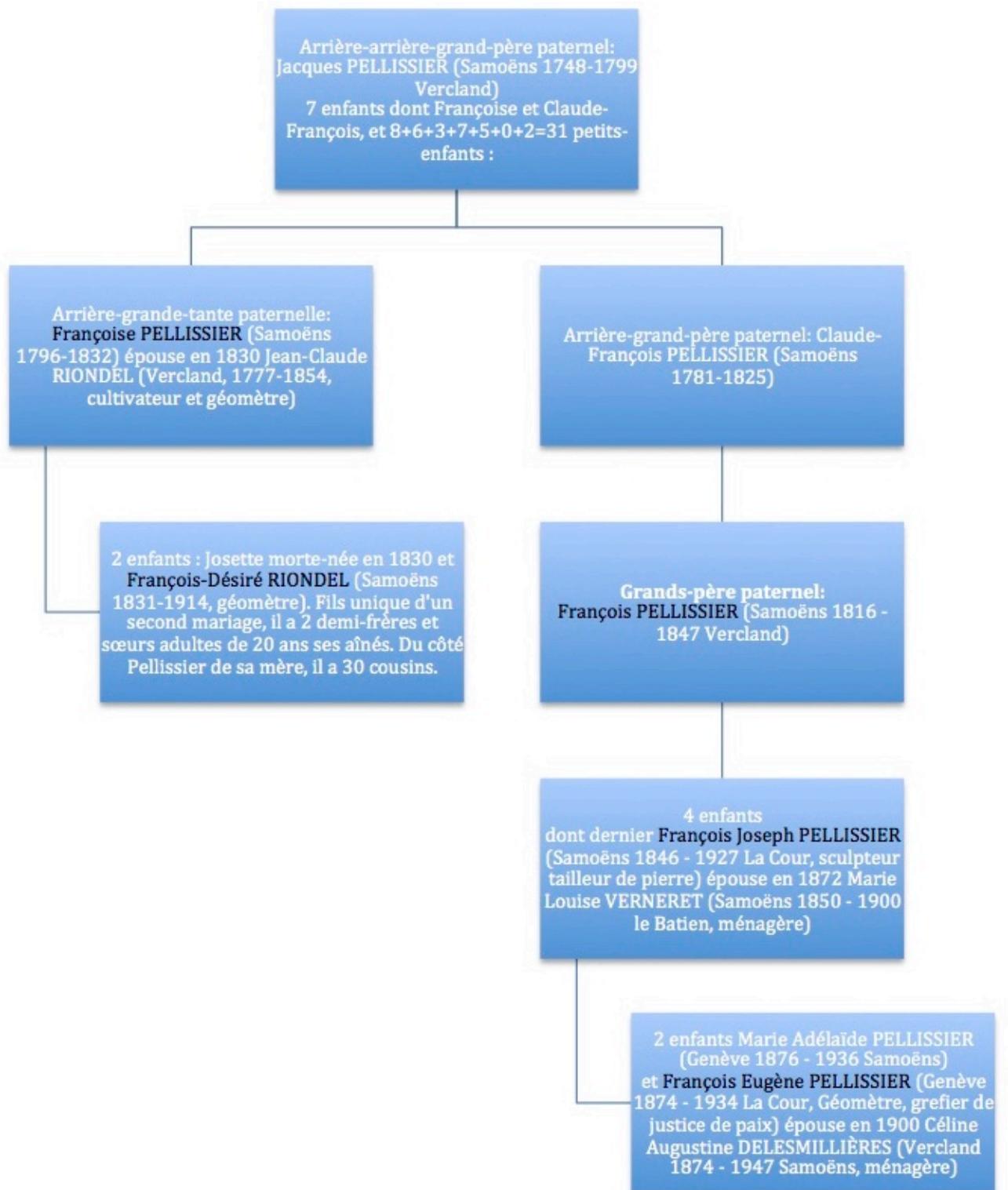
Annexe 3 : Généalogie d'Eugène Pellissier



D'après le livret de famille d'Eugène Pellissier et les recherches de Raymonde Dunoyer

<https://gw.geneanet.org/annee?lang=fr&pz=raymonde+amelie&nz=dunoyer&p=francois+eugene&n=pellissier>

Annexe 4 : Lien de parenté d'Eugène Pellissier et François-Désiré Riondel



D'après les recherches de Raymonde Dunoyer

<https://gw.geneanet.org/annee?lang=fr&pz=raymonde+amelie&nz=dunoyer&p=francois+eugene&n=pellissier>

Annexe 5 : Cadastre du bourg de Samoëns de 1921



Archives départementales, 3 P 3/8055-8067 - Section G : Le Bourg - 1921,
<https://archives.hautsavoie.fr/ark:/67033/a0114533027582nQCJ6/dao/0#id:490355017?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=6662.142,-2644.602&zoom=9&rotation=0.000>
Photomontage recombinaut les différentes sections par Nora Bériou. Voir aussi p.25

Annexe 6 : Projets de Maurice Braillard (1870-1965) dans la vallée du Giffre

Renseignements tiré de l'inventaire du fonds d'archives de la Fondation Braillard Architectes.

CH CH-0000-0000-1 BRA-060

Haute-Savoie. Samoëns. Cercle de la Jeunesse - Construction neuve

Nom du producteur: Maurice Braillard

Maitre d'ouvrage: Société d'institution populaire et démocratique



<https://inventaire.braillard.ch/france-haute-savoie-samoens-cercle-de-la-jeunesse-construction-neuve>

CH CH-0000-0000-1 BRA-012

Haute-Savoie. Samoëns. Rte de Genève. Villa Mogenet - Construction neuve

Nom des producteurs: Maurice Braillard et Louis Bouvet

Maitre d'ouvrage: M. Mogenet, J.



<https://inventaire.braillard.ch/france-haute-savoie-samoens-rte-de-geneve-villa-mogenet-construction-neuve>

CH CH-0000-0000-1 BRA-014

Haute-Savoie. Samoëns. Rte de Genève. Villa Gorge - Construction neuve

Nom du producteur: Maurice Braillard et Louis Bouvet

Maitre d'ouvrage: M. Gorge

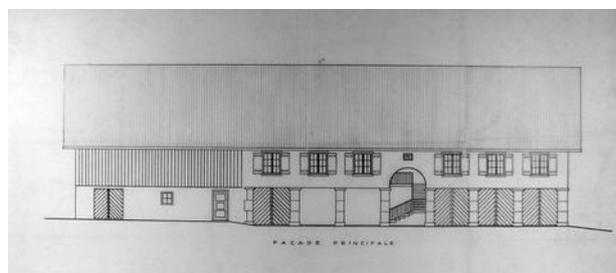


<https://inventaire.braillard.ch/france-haute-savoie-samoens-rte-de-geneve-villa-gorge-construction-neuve>

CH CH-0000-0000-1 BRA-338

Haute-Savoie. Samoëns. Projet de garages et chambres - Construction neuve (1921)

Nom des producteurs: Maurice Braillard, Pierre Braillard et Charles Braillard.



<https://inventaire.braillard.ch/france-haute-savoie-samoens-projet-de-garages-et-chambres-construction-neuve-1921>

CH CH-0000-0000-1 BRA-148

Haute-Savoie. Concours pour gares et stations -
Construction neuve

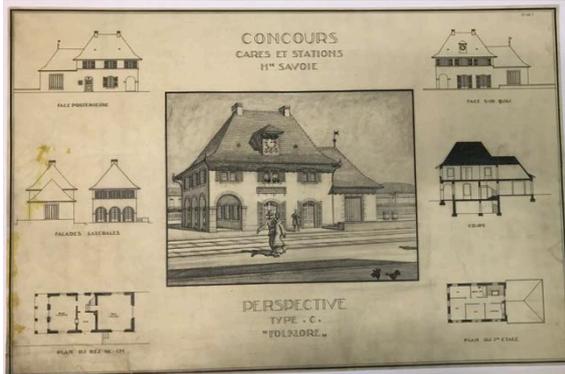
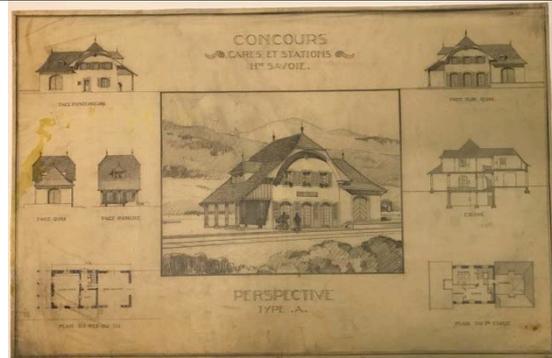
Nom du producteur: Maurice Braillard

Maitre d'ouvrage: Chemins-de-fer Economiques
du Nord (C.E.N.)



<https://inventaire.braillard.ch/france-haute-savoie-concours-pour-gares-et-stations-construction-neuve>

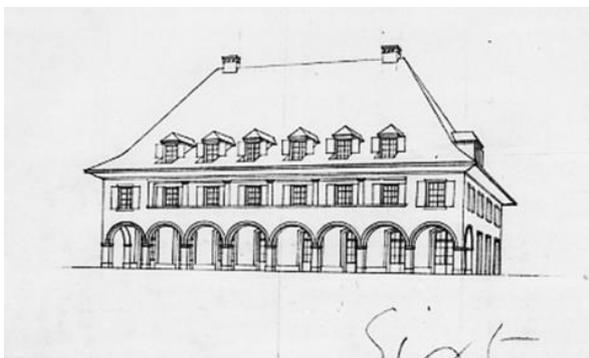
NB : 3 projets pour ce concours
infructueux.



CH CH-0000-0000-1 BRA-153

Haute-Savoie. Sixt. Projet d'hôtel et gare -
Construction neuve

Nom du producteur: Maurice Braillard



<https://inventaire.braillard.ch/france-haute-savoie-sixt-projet-dhotel-et-gare-construction-neuve>

NB : projet non-réalisé.